

**Rapport de la commission de gestion et d'évaluation
du Grand Conseil**
chargée de l'examen
de la gestion de l'État pour l'exercice 2024

(Du 26 mai 2025)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion et d'évaluation chargée de l'examen de la gestion du Conseil d'État pour l'exercice 2024.

La constitution de la commission et la répartition de ses travaux sont les suivantes :

Composition actuelle de la commission de gestion

Présidente : M^{me} Clarence Chollet
Vice-président : M. Francis Krähenbühl
Rapporteur : M. Christian Mermet
Membres : M. Didier Germain
M. Boris Keller
M. Stéphane Rosselet
M. Michel Zurbuchen
M^{me} Corine Bolay Mercier
M. Romain Dubois
M. Julien Gressot
M^{me} Fanny Gretillat
M^{me} Brigitte Neuhaus
M. Daniel Berger
M^{me} Caroline Plachta
M^{me} Nathalie Schallenberger

soutenue dans ses travaux par M^{me} Katia Jacot, assistante parlementaire.

Composition du bureau

Présidente : M^{me} Clarence Chollet
Vice-président : M. Francis Krähenbühl
Rapporteur : M. Christian Mermet

Composition des sous-commissions de gestion et d'évaluation au 31 décembre 2024

En 2023, la commission avait déposé un projet de loi visant à augmenter le nombre de ses membres de treize à quinze ([rapport 23.237](#)). En date du 23 janvier 2024, le Grand Conseil a adopté, par 87 voix contre 8, ce projet de loi modifiant la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC). Elle a été promulguée le 13 mars 2024.

Suite à cette modification ainsi qu'à la réorganisation des départements par le Conseil d'État, effective dès le 1^{er} mars 2024, la COGES a également procédé à une nouvelle répartition au sein de ses sous-commissions :

1. Département de la santé, des régions et des sports (DSRS), dès le 1^{er} mars 2024 :

M^{me} Brigitte Neuhaus, présidente-rapporteure, MM. Christian Mermet et Daniel Berger.

2. *Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC), dès le 1^{er} mars 2024 :*
M^{me} Corine Bolay Mercier, présidente-rapporteuse, M. Francis Krähenbühl et M^{me} Nathalie Schallenberger.
3. *Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD), dès le 1^{er} mars 2024 :*
M. Romain Dubois, président-rapporteur, MM. Stéphane Rosselet et Julien Gressot.
4. *Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE), dès le 1^{er} mars 2024 :*
M^{me} Clarence Chollet, présidente-rapporteuse, M. Michel Zurbuchen et M^{me} Caroline Plachta.
5. *Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), dès le 1^{er} mars 2024 :*
M^{me} Fanny Gretillat, présidente-rapporteuse, MM. Didier Germain et Boris Keller.

1. **CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

La commission de gestion et d'évaluation (COGES) exerce, par délégation du Grand Conseil, la haute surveillance sur la gestion du Conseil d'État, de l'administration cantonale ainsi que du secrétariat général. À cet effet, elle coordonne les travaux de la commission plénière, de ses cinq sous-commissions et de son bureau.

Elle procède également à l'évaluation des politiques publiques et étudie les rapports que lui confie le bureau du Grand Conseil.

En 2024, la commission s'est réunie à dix reprises en séance plénière. Elle siège généralement une semaine avant les sessions du Grand Conseil. La COGES s'est notamment penchée sur les sujets décrits ci-dessous.

Acquisition immobilière ([rapport 23.043 CE](#))

La commission a été invitée à se prononcer sur deux projets de décrets portant octroi de crédits d'engagement pour l'acquisition d'une part de copropriété du bâtiment administratif des Poudrières (14'700'000 francs), ainsi que pour divers travaux de transformation (4'600'000 francs).

L'examen de ce rapport a eu lieu 23 janvier 2024 en présence du chef du Département des finances et de la santé (DFS). La commission ayant obtenu les informations complémentaires souhaitées, elle a proposé au Grand Conseil, dans son [rapport 23.043 com](#), d'accepter les deux projets de décrets tels que présentés par le Conseil d'État. En date du 20 février 2024, ces derniers ont été adoptés par le Grand Conseil par 97 voix et deux abstentions.

Rapport d'information sur le fonctionnement du service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) ([rapport 24.603 com](#))

Le suivi assuré par la sous-commission du DFDS concernant la situation du SPAJ s'est poursuivi début 2024. Les 20 février et 13 mars 2024, la commission plénière a pris connaissance du résultat des travaux menés par la sous-commission en vue de se déterminer sur la suite à leur donner. Afin de faire part de sa position, la cheffe du DFDS a été invitée à se joindre à la commission lors de la séance du 20 février. À la lumière des différents éléments portés à sa connaissance, et devant l'ampleur de la problématique, la commission a décidé d'en saisir le Grand Conseil par le biais d'un rapport d'information, daté du 26 mars 2024, comprenant des injonctions, un postulat et différentes demandes.

Le 17 avril 2024, le Conseil d'État livrait son appréciation de la situation par le biais du [rapport 24.603 CE](#) valant avis sur le rapport de la commission et proposant un amendement à une des injonctions.

Ces rapports ont été traités par le Grand Conseil le 23 avril 2024. L'amendement du Conseil d'État a été accepté par 83 voix contre 9. L'injonction n°1 amendée a été acceptée par 91 voix sans opposition. L'injonction n°2 a été acceptée par 94 voix sans opposition et le [postulat 24.142](#) a été accepté par 71 voix contre 17, malgré l'opposition du Conseil d'État.

La commission a délégué, depuis le 1^{er} mars 2024, le suivi de ce dossier à la sous-commission du DSRS, qui l'informe régulièrement de son évolution.

Préavis de la COGES concernant l'ouverture d'un crédit d'objet de 21'175'000 francs pour l'assainissement du Lycée Denis-de-Rougemont – Assainissement du patrimoine immobilier ([rapport 19.019 com](#))

Le 27 août 2024, la COGES a été invitée à émettre un préavis s'agissant de la demande de crédit susmentionnée. Pour rappel, dans le cadre du traitement du [rapport 19.019 CE](#), il avait été décidé que, pour les objets dont le coût d'assainissement excède un dixième du crédit-cadre total, la COGES devait être consultée et émettre un préavis à l'attention du Conseil d'État.

C'est dans ce contexte que la cheffe du DFFD et le chef du DSRS sont venus présenter cette demande d'ouverture de crédit. Les réponses apportées à cette occasion étant satisfaisantes aux yeux de la COGES, la demande a été préavisée favorablement par 14 voix et 1 abstention.

Limitation de l'âge des administrateur-trice-s nommé-e-s par l'État ([rapport 22.018 CE](#))

Le projet de loi harmonisant la limite d'âge pour les administratrices et administrateurs nommé-e-s par l'État ainsi que le projet de loi modifiant la loi sur la Banque cantonale neuchâteloise (LBCN) faisaient l'objet d'un même rapport.

La proposition de modifier la LBCN ayant été traitée en 2022 ([rapport 22.018 com](#)), la COGES a repris ses travaux concernant le projet de loi harmonisant la limite d'âge pour les administratrices et administrateurs nommé-e-s par l'État le 28 mai 2024, à la lumière d'un certain nombre d'éléments fournis, à sa demande, par le Conseil d'État.

L'examen du projet de loi en question, en présence du chef du DSRS, s'est poursuivi lors des séances des 28 mai, 25 juin, 27 août, 24 septembre et 11 novembre 2024. La commission s'est, dans le prolongement de la question de l'âge des administratrices et administrateurs, posé la question de l'accès à ces postes, notamment sous l'angle de la rémunération. Cette question ouvrant des questions complexes et amenant des débats potentiellement chronophages incompatibles avec le calendrier prévu pour le renouvellement de plusieurs conseils, la commission a décidé de ne pas intégrer cette thématique à son rapport et de la reprendre ultérieurement. Arrivée au terme de ses travaux, la commission a adopté son rapport ([rapport 22.018 com2](#)) en date du 26 novembre 2024. Il a été traité par le Grand Conseil lors de la session du 18 février 2025. Le projet de loi du Conseil d'État, amendé par la commission, a été adopté par 96 voix contre 1. Le projet de loi LAROSS a lui été adopté par 93 voix contre 2.

Nouveau règlement de la COGES

En 2024, la commission a achevé la mise à jour de son règlement d'organisation et de fonctionnement. Ainsi, le 26 novembre 2024, après avoir procédé à un toilettage de certaines dispositions et complété le règlement d'un chapitre sur l'évaluation des politiques publiques (EPP), la COGES en adoptait une [nouvelle version](#).

Évaluation des politiques publiques (EPP)

Formation

Les membres de la COGES et leurs remplaçant-e-s ordinaires ont pu bénéficier d'une formation dispensée par M. Nicolas Grosjean, docteur en économie politique. Cette formation était orientée sur la pratique des EPP et s'est déroulée sous la forme de deux modules organisés en janvier et février 2024.

Vadémécum

La commission s'est dotée d'un vadémécum comprenant, notamment, un schéma du processus devant servir de base à toutes les évaluations, ainsi que différents canevas. Ces documents ont été validés, en séance, le 24 septembre 2024. La COGES entend toutefois procéder à leur éventuelle mise à jour à la lumière des enseignements tirés de la première évaluation qui va être menée.

Première EPP

La commission a décidé de réaliser sa première évaluation en procédant à une analyse approfondie de la réforme du cycle 3 de l'école obligatoire dans le canton de Neuchâtel.

Courant 2024, différentes démarches ont été entreprises par la sous-commission du DFFD, qui est en charge de ce dossier. Dans ce contexte, la COGES a notamment validé le choix d'un mandataire et a accepté son offre. Les travaux en lien avec cette première évaluation débuteront en 2025 et devraient durer environ une année.

Comité d'audit du contrôle cantonal des finances (CCFI)

Pour rappel, MM. Francis Krähenbühl (PLR) et Christian Mermet (PS), membres de la commission, siègent au sein de cet organe.

Dans le cadre des travaux de mise à jour de son règlement d'organisation et de fonctionnement, la COGES a demandé au service juridique de l'État (SJEN) de se livrer à une appréciation de la situation afin d'établir clairement à qui incombe la surveillance et la haute surveillance du contrôle cantonal des finances (CCFI) et de son comité d'audit. Il en ressort que ni la loi sur le contrôle cantonal des finances ([LCCFI](#)) ni la loi sur l'organisation du Grand Conseil ([OGC](#)) ne précisent cela, même si, globalement, selon le SJEN, il peut être soutenu que le comité d'audit est l'autorité de surveillance du CCFI. En revanche, il semble exister une lacune concernant la haute surveillance du comité d'audit.

En 2025, la COGES entend donc poursuivre son analyse et prendre les éventuelles mesures qui s'imposent afin de remédier à ce flou juridique.

2. RAPPORT DU BUREAU

Le bureau de la COGES s'est réuni à douze reprises en 2024, essentiellement par visioconférence.

Rencontres avec le bureau de la COFI

Les bureaux de la COGES et de la COFI se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de discuter des procédures d'examen des comptes et du budget. La question de la répartition des compétences dans ces domaines et en matière de haute surveillance a également été abordée, à plusieurs reprises, dans le cadre de ces échanges.

Rencontre avec le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI)

Le 3 juin 2024, le bureau a rendu visite au SALI. À cette occasion, la chancelière d'État et le vice-chancelier ont présenté le service et ses activités. La nouvelle stratégie adoptée, dès 2024, a également été expliquée aux commissaires.

Évaluation des politiques publiques (EPP)

Le bureau a traité de ce sujet à de nombreuses reprises durant l'année écoulée.

Il a notamment achevé, en collaboration avec le SJEN, la révision de son règlement d'organisation et de fonctionnement, afin d'y intégrer les modifications qui découlent de la mise en œuvre des EPP.

Le bureau a aussi finalisé la mise sur pied d'une formation répondant aux attentes et aux besoins des membres de la commission.

Il s'est également chargé d'élaborer les documents (schéma de processus et canevas) intégrés au vadémécum qui a été créé.

3. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS DE GESTION SUR LEURS ACTIVITÉS DURANT L'ANNÉE 2024

3.1. Département de la santé, des régions et des sports (DSRS)

3.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion (SCOGES) du Département de la santé, des régions et des sports (DSRS) a tenu ses séances les 17 janvier, 26 mars, 3 juin, 22 août, 23 octobre, 7 et 22 novembre 2024. Elle s'est réunie avec la sous-commission des finances (SCOFI) du DSRS les 2 mai et 3 octobre 2024.

En plus d'être consacrées à l'examen des comptes 2023, du rapport de gestion et du budget 2025 du DSRS, ces séances ont été l'occasion de mener des discussions avec le nouveau chef de département. Elles ont aussi permis de rencontrer le nouveau responsable de la promotion et de la formation médicale, de visiter les nouveaux locaux de l'administration cantonale à Tivoli, d'évoquer la situation du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), des établissements médico-sociaux (EMS), de Nomad, du service cantonal de la santé publique (SCSP), du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) et d'Admed, ainsi que de suivre la mise en place des mesures et la définition

du périmètre de l'audit du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), à la suite des injonctions du Grand Conseil à ce sujet.

Le chef du DSRS et la secrétaire générale ainsi que, ponctuellement, le responsable financier et de gestion du DSRS et des représentant-e-s du service des bâtiments (SBAT), du SPAJ, du SCSP, de l'office d'organisation (OORG), du service des communes (SCOM), du service de statistique (STAT) et du service des sports (SSPO) ont participé aux séances de la sous-commission.

3.1.2. Entités visitées

La SCOGES a avant tout échangé avec le nouveau chef de département à propos de la situation des entités. À l'exception d'une visite des nouveaux locaux de l'administration cantonale à Tivoli – en présence d'un responsable du programme Vitamine –, elle ne s'est pas déplacée pour visiter les services ou les établissements.

3.1.3. Suivi des dossiers

Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers et rencontre avec le chargé de mission en charge de la promotion et de la formation médicale

La séance du 17 janvier 2024 s'est tenue en présence du chef et de la secrétaire générale du Département des finances et de la santé (DFS) ; le chef de service adjoint et le chargé de mission en charge de la promotion et de la formation médicale du SCSP y ont participé en partie.

En plus du suivi des objets en suspens, la fonction du chargé de mission en charge de la promotion et de la formation médicale a été présentée : il a principalement pour mandat de mettre en œuvre l'initiative sur les soins infirmiers. Le calendrier cantonal de mise en œuvre de cette initiative s'appuie sur le calendrier fédéral. Il comporte deux étapes : la première prévoit une offensive de formation dans le domaine des soins infirmiers. La deuxième porte sur les conditions de travail et l'évolution de carrière du personnel : il s'agira notamment de trouver des solutions pour motiver le personnel à demeurer en poste.

La [Loi fédérale](#) relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers contient plusieurs articles permettant à l'offensive de formation de se déployer : planification des besoins (art. 2), critères de calcul des capacités de formation (art. 3), plan de formation (art. 4), contributions des cantons (art. 5), contributions aux écoles supérieures (ES) (art. 6) et aides à la formation (art. 7). La difficulté principale de mise en œuvre de l'initiative consiste à lier le calendrier fédéral au calendrier cantonal et à coordonner les acteurs concernés.

Pour lutter contre la pénurie médicale de généralistes, trois mesures ont été mises en place : i) le cursus neuchâtelois de médecine générale (qui propose six cabinets formateurs sur tout le territoire cantonal) ; le projet pilote « aide à l'installation des généralistes et des pédiatres » ; iii) l'adaptation de la Loi fédérale (en cas avéré de sous-couverture médicale dans une région, il est possible d'y amener des médecins en dérogeant à l'obligation de pratique de trois années).

Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)

La sous-commission s'est intéressée au Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) à trois reprises en 2024, soit le 3 juin, le 22 août et le 7 novembre 2024.

La séance du 3 juin 2024 s'est tenue en présence du chef du DSRS et de la secrétaire générale. La situation de crise connue par le CNP à la suite de la lettre de doléances du Collectif des médecins du CNP a été évoquée. Cette rencontre s'est tenue dans un contexte de médiatisation de l'affaire.

Les représentant-e-s du département ont indiqué que le CNP a fait face à de nombreux changements ces dernières années, qui n'ont pas été suffisamment stabilisés par la direction. Cela explique la crise. Un audit global sur le climat de travail du Département de l'adulte 1 du CNP a été mené, de même que trois évaluations spécifiques par service (Unité hospitalière (UH), Centre d'urgences psychiatriques (CUP) et service ambulatoire). Ces études ont fait état d'importants taux de rotation et d'absentéisme, qui ont généré une forte surcharge sur le personnel. Selon les commissaires, les dysfonctionnements évoqués montrent la nécessité de mettre en place des mesures d'amélioration de la gestion quotidienne, sans cependant remettre en cause l'adoption des options stratégiques du CNP.

Le chef du DSRS et la secrétaire générale ont poursuivi la discussion avec la commission concernant la situation de crise au CNP lors de la séance du 22 août 2024.

Les représentant-e-s du DSRS ont indiqué avoir entretenu des contacts réguliers avec la direction et la présidence du CNP pour suivre l'évolution de la situation, et avoir tenu une séance avec une délégation du Collectif des médecins du CNP. Dans ce cadre, l'importance d'une communication

plus claire de la part de la direction du CNP concernant l'orientation de l'institution, le style de management et les mesures envisagées, de même que la nécessité d'améliorer les mesures d'accompagnement au changement ont été relevées. Une rencontre entre la présidence du Conseil d'administration (CA) et la commission du personnel a par ailleurs permis de prendre note des constats partagés par les différents partenaires et de la nécessité d'y apporter des réponses. Le chef du DSRS a estimé que la direction du CNP devait déployer son plan d'amélioration en associant davantage la commission du personnel à ses travaux.

Les commissaires se sont montré-e-s préoccupé-e-s par les problèmes de gouvernance et de communication au sein du CNP, par la pénurie de personnel et les risques que cela représente pour la qualité et la sécurité des soins, ainsi que par la disparition de certain-e-s prestataires thérapeutiques (en ergothérapie, art-thérapie, etc.). Il a été demandé de procéder à un suivi régulier des mesures mises en place afin de s'enquérir des améliorations.

La discussion s'est poursuivie lors de la séance du 7 novembre 2024. Le chef de département a indiqué que des échanges réguliers ont été mis en place entre lui-même, le chef du SCSP, la directrice et le président du CA du CNP pour suivre l'évolution de la situation.

À l'issue de chaque séance de son CA, le CNP envoie au département une mise à jour des indicateurs concernant le turnover du personnel au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée (CDI), le taux de départ des collaborateur-trice-s au bénéfice d'un CDI, les causes des départs et le taux d'absentéisme non planifié. Il transmet aussi une mise à jour du document de conduite de la réorganisation du CNP d'après les options stratégiques. Le travail effectué jusqu'à présent a permis d'établir dix feuilles de route. Finalement, une cellule dédiée au pilotage de la performance sera aussi créée. La situation au CNP tend donc à s'améliorer, toutefois la sous-commission restera attentive à l'évolution.

Nomad

La sous-commission s'est intéressée à Nomad lors des séances du 17 janvier, 3 juin et 22 août 2024.

Lors de la séance du 17 janvier 2024, la question des interfaces entre Nomad et les soins hospitaliers a été évoquée. Il a été relevé que la mise en place d'une plateforme hebdomadaire entre Nomad et le RHNe devait permettre de parvenir à une meilleure coordination et à un meilleur interfaçage des prestations entre ces deux institutions.

Le chef du DSRS et la secrétaire générale ont poursuivi la discussion avec la sous-commission le 3 juin 2024, évoquant le modèle de financement de Nomad, la situation du personnel et la nomination du nouveau directeur.

La structure des charges de Nomad reste marquée par le poids jugé trop important des tâches administratives. Cette question a déjà été reprise avec le nouveau directeur dès son entrée en fonction le 1^{er} juillet 2024. Les représentant-e-s du département fondent beaucoup d'espoir sur la collaboration avec ce dernier.

Les commissaires ont relevé les problématiques en matière de personnel auxquelles Nomad a fait face par le passé, notamment un fort turnover qui a généré une surcharge de travail, une insatisfaction des patient-e-s et des départs. Des difficultés à répondre aux demandes de soins à domicile ainsi qu'une perte de parts de marché de Nomad par rapport à ses concurrents avaient aussi posé problème. Si cette institution a tenté de stabiliser ses équipes, son rapport d'activités 2023 montre tout de même une diminution du nombre de soignant-e-s et de patient-e-s. Les commissaires ont donc demandé une évaluation de la capacité de Nomad à faire face à la demande et à stabiliser ses équipes.

Le chef de département a répondu à cette question lors de la séance du 22 août 2024. Il a indiqué que le nouveau directeur général de Nomad a pris le temps de consulter ses équipes pour évaluer la situation : son objectif est avant tout de leur apporter de la stabilité. Le nouveau directeur a aussi constaté la nécessité de rendre la direction plus sensible aux besoins des professionnel-le-s du terrain. Il est en outre conscient de l'importance d'améliorer la capacité de Nomad à faire face à la demande, dans un contexte de diminution de l'effectif soignant.

Les commissaires ont relevé que si les soins à domicile ont longtemps représenté un secteur de prédilection pour les soignant-e-s, les tensions apparues ces dernières années au sein de Nomad ont péjoré leurs conditions de travail, si bien que certain-e-s ont préféré se mettre à leur compte. Il pourrait être intéressant d'évaluer plus clairement quels sont les éléments qui poussent les infirmier-ère-s à se reconverter en tant qu'indépendant-e-s.

Les commissaires ont finalement demandé des nouvelles des prochaines étapes en matière de financement des prestations de Nomad par l'État. Le DSRS attend des clarifications avant de définir le modèle de financement des prestations de Nomad par l'État (une séance technique et l'audit externe découlant du traitement du rapport 23.009 permettront d'étayer la réflexion relative à ces questions).

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

La sous-commission a évoqué la situation du SPAJ lors des séances du 3 juin, 22 août et 23 octobre 2024, en présence du chef du DSRS et de la secrétaire générale. La présidente a dû se récuser lors de ces rencontres ; elle a été remplacée par M. Julien Gressot, qui avait déjà activement participé aux travaux de la COGES sur le fonctionnement du SPAJ (cf. [rapport 24.603](#)).

La séance du 3 juin 2024 a permis de constater que, globalement, le SPAJ délivre les prestations demandées. Cependant, au fil des réformes, des difficultés organisationnelles se sont manifestées en son sein, impliquant de devoir améliorer plusieurs processus. Dans ce cadre, il a été décidé de travailler en deux temps pour traiter les problématiques du SPAJ : d'abord, une intervention externe, par l'entremise d'un facilitateur, a été mandatée afin de contribuer à l'amélioration des processus internes du SPAJ ; conformément aux injonctions votées par le Grand Conseil, un audit sera ensuite mené, sous la conduite du DSRS.

Sur la base du rapport 24.603, les commissaires ont questionné l'organigramme, la structure hiérarchique et la direction du SPAJ. Le chef de département a indiqué que l'organigramme du service ne devait pas être considéré comme acquis et qu'en lien avec ce point, un travail de réorganisation de la direction était en cours.

Lors de la séance du 22 août 2024, les commissaires ont validé le périmètre de l'audit du SPAJ, mais en demandant que ses résultats parviennent encore à la COGES durant la présente législature. Le Conseil d'État a indiqué que cet engagement avait déjà été pris envers le Grand Conseil et qu'il serait respecté.

La séance du 23 octobre 2024 a permis de faire un point de situation sur les mesures prises au SPAJ et sur le travail mené par le facilitateur.

Des mesures opérationnelles ont été mises en œuvre au sein de l'office de protection de l'enfant (OPE), à la suite notamment d'un courrier adressé au département par le Syndicat des services publics (SSP). Dans ce dernier, le SSP s'inquiétait de la situation de l'antenne des Montagnes neuchâteloises de l'OPE et il rapportait des problèmes de surcharge de travail, des difficultés à suivre les dossiers et des problèmes relationnels. Différentes mesures (allègement des horaires d'ouverture du guichet et de la permanence téléphonique, création d'une ligne d'appel d'urgence pour les partenaires, adaptation du temps consacré aux colloques en fonction des besoins des IPE, etc.) ont été prises afin d'améliorer les conditions de travail des collaborateur-trice-s de l'antenne des Montagnes neuchâteloises.

Les commissaires ont désiré obtenir des précisions sur le turnover du personnel et l'ambiance de travail. Dernièrement, le nombre de départs a fortement diminué. Les mesures prises au sein de l'OPE, ainsi que le mandat du facilitateur, montrent aux équipes que le service et le département tentent d'améliorer leur situation et de répondre aux injonctions contenues dans le rapport 24.603. L'entrée en fonction du nouveau chef de service adjoint stabilise aussi le service et améliore la communication, de même que l'engagement d'une collaboratrice en charge de la communication. Si la situation s'améliore en termes d'ambiance, elle reste cependant tendue au niveau de la complexité des missions que doit remplir le SPAJ. Une forte tension a été relevée dans le domaine des placements : le SPAJ fait notamment face à un manque de places en institutions. Le budget 2025 répond en partie à cette problématique.

Le facilitateur – qui a commencé son mandat à l'été 2024 – a émis des propositions et a préparé le terrain en vue de l'audit. Il a travaillé sur les questions de gouvernance, sur la charte des valeurs, sur la définition d'objectifs communs et sur la clarification des missions du service. Il a également mené un travail au niveau de la direction pour passer en revue tous les processus métiers. Au même titre que les autres services du département, un portefeuille des projets a été mis en place, pour mieux identifier les projets prioritaires et les ressources disponibles. L'établissement d'une matrice des responsabilités permet par ailleurs de clarifier ces dernières. Le facilitateur a enfin analysé le niveau opérationnel.

Les commissaires ont relevé l'importance de conserver les acquis du travail du facilitateur et de l'auditeur au SPAJ à long terme. Il faudra aussi tenir compte des changements auxquels le SPAJ a été soumis au fil du temps pour le dimensionner correctement : en effet, le service a vu ses missions se développer, le secteur de l'accueil extrafamilial prendre de l'importance, les situations du secteur

de l'enfance et de l'adulte se complexifier, le nombre de curatelles augmenter et de nombreux changements lui être imposés sans toujours être bien assimilés. Il faudra mettre en place un mode de fonctionnement et des conditions de travail qui permettront de répondre au mieux aux besoins et aux missions du service. Par ailleurs, les infrastructures actuelles du SPAJ ne lui permettent plus de fonctionner comme il se doit. Les options infrastructurelles qui seront retenues ne sont cependant pas encore tout à fait clarifiées.

Les commissaires ont demandé des précisions sur les pistes d'amélioration de la situation de placement des enfants, à la suite de la réforme du dispositif cantonal de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse (SPEJ). Il a été indiqué que si des places d'accueil supplémentaires ont pu être créées, le système de placement reste saturé. De plus, le contexte socio-économique (inflation) ne facilite pas la recherche de nouvelles familles d'accueil. En réponse au [postulat 22.138](#), le département souhaite tirer un bilan de la réforme SPEJ dans le même délai qu'il rédigera le rapport au Grand Conseil en réponse aux injonctions. Il faut savoir qu'une bonne partie des placements d'enfants gérés par le SPAJ sont ordonnés par les autorités judiciaires. Pour cette raison, il s'agira d'intégrer une analyse de la pratique des autorités judiciaires dans le bilan de la réforme SPEJ. Il s'agira aussi de tenir compte du fait que les familles d'accueil sont contraintes de gérer des situations de plus en plus complexes, ce qui les amène parfois à renoncer à accueillir des enfants. Une réflexion vise à déterminer si un complément au système de familles d'accueil et au placement institutionnel pourrait consister à mettre en place des familles d'accueil professionnelles.

Admed

À la suite d'inquiétantes nouvelles parues dans la presse au sujet d'Admed (voir, par exemple, l'[article](#) de la Radio télévision suisse, RTS), la sous-commission a évoqué la situation de ce laboratoire lors des séances des 7 et 22 novembre 2024, en présence du chef du DSRS.

Admed – une fondation privée au sein de laquelle l'État n'a pas d'intérêt financier – est née de la fusion de trois laboratoires en 2006. Avec l'aval des autorités politiques, il a été décidé dès le départ que le RHNe serait fortement représenté au sein du Conseil de fondation d'Admed : ses statuts stipulent ainsi qu'au moins cinq membres du RHNe y siègent, sur un total de huit à douze personnes. Avant que les dysfonctionnements d'Admed soient portés au grand jour, il n'était pas considéré que la situation de ce laboratoire était une question prioritaire à l'échelle du département. Quand le chef de département a appris la situation au sein d'Admed, il s'est demandé dans quelle mesure la composition actuelle du Conseil de fondation était appropriée, un questionnaire partagé par le président du CA du RHNe.

Admed fait face à deux enjeux :

- i) un questionnaire au niveau de sa direction : un audit a été lancé à l'encontre de son directeur, au vu des éléments dont les médias se sont fait l'écho (notes de frais jugées disproportionnées). Il a mené à son départ à l'amiable ;
- ii) un questionnaire sur sa capacité à financer la rénovation du bâtiment de Monruz. Compte tenu des éléments rapportés au sujet de la direction, il est nécessaire que le Conseil de fondation puisse confirmer la viabilité du projet. À ce stade, les éléments en possession du chef du DSRS ne lui permettent pas de conclure à une mise en danger de ce projet.

Au-delà des controverses au sujet d'Admed, il faut rappeler deux éléments importants :

- la qualité des prestations de ce laboratoire n'a jamais été remise en question : ses client-e-s (dont le RHNe, qui représentait 86% du chiffre d'affaires d'Admed en 2023) sont satisfait-e-s des prestations délivrées ;
- les dysfonctionnements présumés du directeur d'Admed n'ont eu aucun impact financier sur les collectivités publiques. Admed est tenu d'appliquer les tarifs fixés par la Confédération aux prestations qu'il délivre : les dépenses de son directeur n'ont donc pas pu influencer le tarif desdites prestations.

Les commissaires ont relevé qu'il est particulier qu'une entité de droit privé comme Admed fonctionne à 86% pour un hôpital public : le profit dégagé par ce laboratoire privé pourrait en effet servir à la collectivité. Un commissaire a insisté sur la haute surveillance que le politique pourrait exercer sur ce laboratoire. Il a été précisé qu'Admed étant une fondation de droit privé, sa surveillance directe ne fait pas partie du champ de compétences de la SCOGES DSRS, ni du Conseil d'État ; cependant, la sous-commission peut questionner la manière dont le Conseil d'État veille à ce que les intérêts publics soient pris en compte dans la gestion d'Admed (notamment au travers de ses liens avec le RHNe).

Le Conseil d'État a publié un rapport en réponse à un postulat relatif à la gouvernance des établissements autonomes de droit public (EADP), qui montre que si la surveillance des EADP est fonctionnelle, la surveillance de l'État sur les entités privées qui fournissent des prestations essentiellement pour des institutions publiques est, par contre, moins cadrée. Les commissaires s'interrogent : faut-il alors cantonaliser ces structures pour leur redonner un caractère public ?

3.2. Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)

3.2.1. Généralités

La sous-commission (SCOGES) du DESC s'est réunie à sept reprises en 2024. M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du DESC, était présent les 26 janvier (examen des objets en suspens), 2 mai (examen des comptes 2023, en présence de la SCOFI) et 4 octobre (examen du budget 2025, en présence de la SCOFI). À cette occasion, il était accompagné de son secrétaire général. Lors de l'examen des comptes et du budget, la responsable financière et de gestion du DESC était présente, de même que les chef-fe-s des services concernés.

3.2.2. Entités visitées

Établissement d'exécution des peines de Bellevue (EPPB)

En date du 3 juillet 2024, la sous-commission, composée de M^{me} Bolay Mercier, M. Krähenbühl et M^{me} Plachta (en remplacement de M^{me} Schallenberg), s'est rendue à Gorgier. Elle y a rencontré un détenu qui lui avait adressé une lettre exposant plusieurs doléances sur ses conditions de détention.

Elle en a profité pour s'entretenir également avec le chef du service pénitentiaire et la directrice de l'EPPB, en présence du secrétaire général du DESC. Une visite de l'établissement a également été organisée à cette occasion. Les questions posées par les commissaires ont principalement porté sur la surpopulation carcérale et le manque de places de détention, notamment pour ce qui concerne les mineurs et les femmes, ainsi que sur le personnel (effectifs, taux de rotation, difficultés de recrutement, etc.).

Inauguration de l'infirmerie de l'établissement de détention La Promenade (EDPR)

Les commissaires ont pris part à l'inauguration de la nouvelle infirmerie de l'EDPR, qui s'est déroulée le 31 octobre 2024.

3.2.3. Suivi des dossiers

Objets en suspens

Lors de la séance du 26 janvier 2024, le département a été invité à faire part de ses explications et de ses propositions s'agissant du traitement de dix objets dont le délai de réponse était échu à fin 2023 (six postulats et quatre motions).

Satisfait-e-s des éclaircissements reçus, les membres de la sous-commission ont proposé à la COGES de valider toutes les propositions du département.

Projet de valorisation des châteaux de Boudry, de Colombier et de Valangin

Après avoir discuté de ce dossier avec le chef du DESC en date du 26 janvier 2024, les commissaires se sont rendu-e-s sur les différents sites les 12 et 13 mars 2024. Ces visites leur ont permis d'échanger avec les personnes concernées, sur l'aspect patrimonial des édifices, sur leur mise en valeur, ainsi que sur le projet de gouvernance commune initié depuis quelques années. Pour rappel, ce modèle de gouvernance visait à garantir l'entretien et la valorisation des collections sur le long terme.

Le 9 avril 2024, la sous-commission s'est réunie afin de rédiger une note suite aux visites réalisées. Cette note interne a été présentée à la commission plénière en date du 23 avril 2024.

Le 22 avril 2024, le Conseil d'État indiquait, dans son rapport de gestion financière 2023, que la voie d'une structure organisationnelle commune était pour l'heure suspendue. Il précisait également que les communes concernées avaient souhaité reprendre la main sur les activités du château sis sur leur territoire et que ce nouvel élan serait accompagné par un soutien financier ponctuel cantonal accordé à chaque entité, dès 2024, pour une durée de trois ans.

3.3. Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)

3.3.1. Généralités

La sous-commission de gestion (SCOGES) du DFFD s'est réunie à onze reprises durant l'année 2024, en présence de la cheffe du DFFD et de son secrétaire général. Selon les thématiques abordées, elle a été accompagnée des chef-fe-s des services concernés et de membres de son secrétariat général. Lors de certaines séances, la SCOGES a convié les membres de la sous-commission des finances (SCOFI) à participer aux rencontres.

3.3.2. Entités visitées

Durant l'année 2024, les membres de la sous-commission de gestion du DFFD ne se sont pas déplacé-e-s pour visiter les services ou les établissements. L'ensemble des séances de 2024 a eu lieu au château de Neuchâtel.

3.3.3. Suivi des dossiers

En 2024, les membres de la sous-commission de gestion du DFFD ont essentiellement traité des thématiques suivantes : la rénovation du cycle 3 de l'école obligatoire, le suivi du dossier SPAJ, le Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) et l'éducation numérique.

La SCOGES s'est réunie le 12 janvier 2024 afin d'examiner les propositions de traitement transmises par le département aux recommandations, motions et postulats échus au 31 décembre 2023. L'ensemble des propositions du DFFD a été validé par les membres de la sous-commission. Cette séance a également été consacrée à la suite des travaux sur le rapport SPAJ, travaux qui ont été finalisés lors de la séance du 7 février et qui ont abouti à la rédaction du [rapport 24.603](#) évoqué au point 1 du présent rapport.

Les membres de la sous-commission se sont également penchés, lors de la séance du 15 janvier, sur les questions en lien avec la classification des salaires des enseignant-e-s 1 et 2 (HarmoS). La grille salariale ne convenant plus (dépendant du titre académique et non de la fonction du/de la titulaire), un important travail a été réalisé conjointement avec le service des ressources humaines et le responsable des finances et de gestion du département à ce sujet. Des solutions ont été proposées et discutées avec la Conférence suisse des directeurs et des directrices cantonaux de l'instruction publique (CDIP), très impliquée dans ce dossier.

La séance consacrée à l'examen des comptes 2023 du département a eu lieu le 2 mai 2024 en présence des commissaires de la sous-commission des finances.

La sous-commission s'est ensuite réunie le 24 juin 2024. Cette séance a essentiellement porté sur l'évaluation de la rénovation du cycle 3 de l'école obligatoire.

La commission de gestion et d'évaluation (COGES) du Grand Conseil neuchâtelois a mandaté la sous-commission de gestion du DFFD pour mener une évaluation de la rénovation du cycle 3 de l'école obligatoire. Dans un premier temps, un bureau d'expertise spécialisé sera chargé de mener une étude approfondie de cette réforme sous différentes perspectives. Les résultats consolidés permettront à la sous-commission du DFFD de poursuivre son analyse et de fournir, par l'intermédiaire de la commission de gestion et d'évaluation, un rapport au Grand Conseil.

Lors de la séance du 1^{er} juillet 2024, les membres de la sous-commission ont examiné la planification des objets à traiter en mettant l'accent sur la réalisation de l'évaluation de la rénovation du cycle 3. Il a été convenu, lors de cette séance, d'organiser la rencontre de trois mandataires potentiels. Cette rencontre s'est tenue le 2 septembre 2024.

Le 5 septembre 2024, la séance a été consacrée à lever certaines interrogations des commissaires en lien avec le CPNE, notamment s'agissant de l'évolution des engagements sous contrat de droit privé avant et après la création du CPNE. Des réponses ont également été apportées s'agissant des postes des membres de la direction et de l'évolution des différentes commissions.

La SCOFI et la SCOGES se sont réunies le 4 octobre 2024 pour examiner le budget 2025 du DFFD.

Les deux dernières rencontres de l'année, soit les 31 octobre et 28 novembre, ont été consacrées à la rencontre du directeur du Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) et de la cheffe de l'office des apprentissages (OFAP), afin d'examiner les défis rencontrés par le Conservatoire, de même que les enjeux en lien avec la formation professionnelle musicale.

3.4. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

3.4.1. Généralités

La sous-commission (SCOGES) a tenu ses séances les 9 et 18 janvier, 7 et 14 juin, 6 et 30 septembre, 22 octobre et 2 décembre 2024.

La SCOGES du DDTE s'est également réunie en présence de la sous-commission des finances (SCOFI) du DDTE à deux reprises, les 3 mai et 3 octobre 2024, dans le but d'examiner le rapport de gestion et les comptes 2023, ainsi que le budget 2025 du DDTE.

Cette année, la SCOGES a consacré du temps à l'approfondissement de divers dossiers. Le chef du DDTE a été présent lors de l'examen des objets en suspens le 18 janvier 2024, lors de l'examen des comptes et du budget, de même que lors de plusieurs séances thématiques et visites d'entités.

3.4.2. Entités visitées

Office des cours d'eau et dangers naturels

Le vendredi 7 juin, les membres de la sous-commission ont rencontré le nouvel office des cours d'eau et dangers naturels à Noiraigue. Les missions de l'office ont été présentées, puis une visite de la digue de protection de Noiraigue et de la revitalisation de l'embouchure du Bied de Môtiers ont été effectuées.

Service de l'aménagement du territoire (SCAT)

Cette rencontre s'est déroulée le vendredi 14 juin 2024 dans les locaux du service à Tivoli. Le chef de service a commenté une présentation portant sur la mise en œuvre de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) au niveau cantonal, sur l'état d'avancement de la révision des plans d'aménagement locaux (PAL) par les communes, ainsi que sur le mécanisme et les enjeux en matière de compensation des avantages et des inconvénients liés au redimensionnement de la zone à bâtir.

La séance a aussi été l'occasion de faire le point sur la décharge illicite aux Verrières, ainsi que sur la problématique liée au bâtiment sis au pied du télésiège des Gollières.

Neuchâtel – établissement pour la viabilité des infrastructures autoroutières NEVIA

Le lundi 30 septembre 2024, la sous-commission a organisé une visite des installations techniques de la N05 à Saint-Aubin-Sauges. Les membres de la commission Mobilité ont été associé-e-s à cet événement. Les représentants de NEVIA ont également présenté les moyens de télégestion des équipements routiers du canton.

3.4.3. Suivi des dossiers

Analyse de la vulnérabilité des alpages et mise en place des mesures de protection pour les troupeaux

Lors de sa séance du 9 janvier 2024, la sous-commission a rencontré le chef du service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), le chef du service de l'agriculture (SAGR), ainsi que le directeur de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), afin de traiter de ce thème.

Les représentants du SAGR et de la CNAV ont commenté une présentation portant sur l'étude de la vulnérabilité du canton s'agissant de la présence du loup et, plus spécifiquement, sur la délimitation des zones de vulnérabilité, les critères d'analyse et les facteurs de vulnérabilité retenus, la communication et le bilan 2023, ainsi que sur les recommandations faites aux éleveuses et éleveurs.

Révision de l'Ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages

C'est à l'occasion de la même séance que les membres de la sous-commission ont souhaité entendre la prise de position du canton de Neuchâtel s'agissant de la mise en œuvre du changement de stratégie décidé par le Parlement fédéral quant à la régulation du loup sur le territoire suisse (régulation préventive des meutes).

Durabilité et climat

Le vendredi 6 septembre 2024, la sous-commission s'est réunie en présence du secrétaire général du DDTE, de la déléguée au développement durable et climat, ainsi que d'une collaboratrice

scientifique du département pour un point de situation. Cette séance a permis de présenter la composition et les missions de la cellule développement durable et climat.

Une présentation a ensuite permis de mettre en perspective les étapes d'avancement du Plan climat 1 et d'expliquer les réflexions menées s'agissant de l'élaboration du Plan climat 2. Finalement, la stratégie pour le développement durable a été commentée, notamment sous l'angle de ses huit champs d'action, de son dispositif de mise en œuvre, de sa gouvernance et de son intégration dans les activités de l'État.

TransN

Les membres de la sous-commission ont rencontré le chef du département ainsi que le chef de service adjoint du service des transports (SCTR) le mardi 22 octobre 2024, afin d'obtenir des éclaircissements sur la situation de l'entreprise transN.

Cette séance a porté essentiellement sur l'assainissement de la situation financière de l'entreprise et sur la recapitalisation prévue au budget 2025. La progression de l'implémentation des nouveaux trolleybus à batterie a également été présentée. Le chef de département a demandé la confidentialité de ces échanges.

Compte tenu de leurs impacts pour les cantons, notamment dans le domaine des transports, la rencontre a aussi permis d'évoquer les conséquences des mesures d'économies prévues dans le rapport du groupe d'experts mandaté par la Confédération.

Plan phytosanitaire et biocides

Le lundi 2 décembre 2024, la sous-commission a rencontré le secrétaire général du DDTE en compagnie du nouveau chef du service de l'agriculture (SAGR). Ce dernier, anciennement chef de l'office de la viticulture et de l'agroécologie, a pris le poste au printemps 2024, à la suite du départ à la retraite de son prédécesseur.

Les commissaires ont demandé un point de situation sur l'état d'avancement du plan phytosanitaire et biocides au niveau cantonal. La mise en œuvre des trois trains d'ordonnances fédérales successifs a été une lourde charge pour le service et pour l'ensemble du monde agricole. S'agissant du plan d'action phytosanitaire et biocides cantonal, une majorité des mesures sont en place.

Transformation des fromageries

C'est également lors de la séance du 2 décembre que l'état de situation de la transformation des fromageries a été abordé. Une présentation a été commentée pour les commissaires et a permis d'expliquer que l'hétérogénéité de l'avancement des projets s'explique par le fait qu'ils sont montés par les exploitant-e-s et les associations de producteur-trice-s. Le rôle du SAGR en la matière se limite à l'octroi des subventions et à la vérification de la bonne tenue des budgets.

3.5. Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)

3.5.1. Généralités

La sous-commission de gestion (SCOGES) du DECS a tenu ses séances les 5 février, 8 mars, 2 mai, 4 juillet et 26 septembre 2024, en présence de M^{me} Florence Nater, conseillère d'État, cheffe du DECS, et de son secrétaire général. En fonction des thématiques abordées, elle a été accompagnée des chef-fe-s des services concernés et de membres de son secrétariat général.

La sous-commission des finances (SCOFI) du DECS a été invitée à se joindre à la SCOGES pour traiter de certains sujets, notamment les 2 mai et 26 septembre 2024, dans le but d'examiner le rapport de gestion et les comptes 2023, ainsi que le budget 2025 du DECS.

3.5.2. Entités visitées

La SCOGES n'a pas effectué de visite durant l'année 2024.

3.5.3. Suivi des dossiers

Objets en suspens

Lors de la séance du 5 février, le département a procédé à des modifications au niveau du calendrier, notamment concernant les objets dont le traitement est prévu dans le cadre du rapport Redéfinition des prestations sociales : 3^e volet ([rapport 24.057](#)).

Les membres de la sous-commission ont souhaité que le département précise les raisons qui ont conduit le Conseil d'État à proposer le classement du postulat 21.129 et de la recommandation

22.222 par le biais du rapport de gestion 2023 de la COGES. Satisfait-e-s des explications reçues, les membres de la sous-commission ont décidé de proposer à la COGES le classement de ces deux objets via son rapport de gestion.

Foyer Handicap

La SCOGES avait déjà bénéficié d'un point de situation à propos de Foyer Handicap en date du 15 juin 2023. Deux nouvelles séances, le 5 février et le 4 juillet 2024, ont permis aux commissaires de suivre l'évolution du dossier, de faire part de leurs préoccupations et de poser un certain nombre de questions en lien avec les difficultés que traverse l'institution, en particulier concernant le taux de rotation au sein de l'établissement. La sous-commission a pris acte des nouveaux éléments portés à sa connaissance, notamment suite à l'audit qui a été mené par un mandataire externe et à la démarche d'accompagnement au changement entreprise. La commission a exprimé sa volonté de refaire un point de situation en 2025, après la prise de fonction du nouveau directeur.

Domaine de l'asile

La SCOGES a rencontré le chef du SMIG en date du 8 mars 2024, afin de procéder à un point de situation sur l'accueil des réfugié-e-s ukrainien-ne-s et sur la gestion de l'asile dans le canton. Après avoir fourni quelques chiffres et précisions concernant les lieux d'hébergement (places disponibles), la situation au niveau du 1^{er} et du 2^e accueil, le nombre d'arrivées dans le canton, le nombre de personnes au bénéfice du statut S et l'accompagnement des mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA), le SMIG a répondu aux questions des commissaires. Celles-ci ont notamment porté sur la scolarisation des enfants ukrainiens et la durée de séjour et l'intégration des réfugié-e-s. Les commissaires ont également posé de nombreuses questions relatives à la situation au Centre fédéral pour requérants d'asile de Boudry.

Aide sociale

Lors de la séance du 8 mars 2024, en présence du chef du service de l'action sociale (SASO) et du chef de l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS), des informations concernant les solutions envisagées suite à l'arrêt du Tribunal fédéral [8C 307/2022](#) du 4 septembre 2023 (cas de suppression de l'aide sociale) ont été communiquées.

La situation du service de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds (SCAS) a également fait l'objet d'échanges et de discussions. Le nombre de dossiers gérés par année par le service, le nombre de recours déposés auprès du département ainsi que les compétences juridiques au sein des services sociaux font partie des sujets qui ont été abordés.

4. PRÉSENTATION DES COMPTES 2024 PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

En date du 25 mars 2025, la cheffe du DFFD, accompagnée de son secrétaire général et du chef du service des finances, a procédé à une présentation chiffrée des comptes 2024 de l'État aux membres de la commission des finances (COFI) et de la COGES réuni-e-s pour l'occasion.

5. EXAMEN DES COMPTES ET DE LA GESTION PAR LES SOUS-COMMISSIONS DE GESTION ET DES FINANCES

L'examen des comptes par département a été réalisé selon la nouvelle répartition des services effective au 1^{er} mars 2024. Ainsi, pour une meilleure compréhension, il y a lieu de relever ce qui suit :

- la gestion financière des services financier et des contributions, anciennement rattachés au DFS, a été examinée par les actuelles sous-commissions du Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD) ;
- la gestion financière des services de la protection de l'adulte et de la jeunesse et des sports, anciennement rattachés au DFDS, a été examinée par les actuelles sous-commissions du Département de la santé, des régions et des sports (DSRS).

Les membres des sous-commissions de gestion et des finances ont rencontré les départements et leurs services entre le 6 et le 8 mai 2025. Les éléments abordés lors de ces séances font l'objet du présent chapitre.

5.1. Département de la santé, des régions et des sports (DSRS)

Les sous-commissions de gestion et des finances du Département de la santé, des régions et des sports (DSRS), se sont réunies le 6 mai 2025 pour traiter des comptes 2024 et du rapport de gestion financière, en présence du chef de département, de la secrétaire générale et du responsable financier et de gestion du DSRS, ainsi que de représentant-e-s des services.

5.1.1. Considérations générales

De manière générale, les commissaires apprécient le fait que les deux tomes du rapport de gestion financière aient été revus pour intégrer davantage d'éléments explicatifs que les années précédentes.

Gestion de projets et suffisance des ressources

Les commissaires relèvent le nombre important de projets en cours au sein du DSRS, dont certains ne progressent pas au rythme attendu. Dans ce contexte, on peut se demander si certains services – notamment le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), le service des bâtiments (SBAT) et le service cantonal de la santé publique (SCSP) – disposent des ressources nécessaires pour assurer leurs conduites. Cette question est d'autant plus pertinente sachant que les effectifs du DSRS étaient de 265,49 équivalents plein temps (EPT) au 31 décembre 2024, soit inférieurs de 14,87 EPT par rapport au budget 2024, de 280,36 EPT.

Par ailleurs, les commissaires soulignent le manque de vision d'ensemble concernant la gestion de projets au sein de l'État de Neuchâtel et l'importance de mieux les coordonner et les prioriser. Ceci peut parfois conduire à des prolongements de la durée des crédits d'engagement, les départements/services ne parvenant pas toujours à lancer les projets à temps, même si les crédits ont été adoptés. Un exemple qui illustre bien ces propos est la demande de prolongation de quatre ans de la durée du crédit d'engagement dans le cadre du dispositif de lutte contre le surendettement (cf. page 48 du tome 1) : les structures nécessaires n'ayant pas pu être mises en place, le projet n'a pour l'heure pas encore déployé d'effets. Le SCSP fait aussi face à une liste de projets/activités très longue (cf. pages 73 à 75 du tome 2), et tous les éléments de cette liste peinent à avancer de front au vu des ressources à disposition.

Parallèlement, les commissaires soulignent la nécessité de mettre en place une démarche transversale de gestion de projets au sein de l'administration cantonale, à la fois rigoureuse et capable d'établir des priorités claires. Dans ce cadre, il pourrait être intéressant qu'une entité à définir s'occupe du suivi des projets et coordonne les travaux entre les différents départements.

Le chef de département estime les réflexions ci-dessus pertinentes. Il relève qu'au sein du département, une manière uniforme d'appréhender la gestion de projets de tous les services a été mise en place. Le SPAJ et le service cantonal des sports (SSPO) se sont calqués sur cette approche lors de leur entrée dans le département. La méthodologie utilisée au DSRS permet de suivre finement les projets, de les distinguer selon leur ordre d'importance et de suivre globalement leur état d'avancement. Les représentant-e-s du DSRS ne constatent pas que les projets avancent trop lentement, même s'ils et elles confirment qu'ils sont effectivement nombreux et qu'ils sont soumis à diverses contraintes. Le grand nombre de projets, de même que la cadence à laquelle ils émergent, ont pour conséquence que la liste globale ne raccourcit pas. D'après les représentant-e-s du DSRS, il ne manque pas de ressources pour mener à bien tous ces projets, même si la constitution d'équipes plus nombreuses permettrait dans certains cas d'avancer plus rapidement. Il faut relever que les effectifs ne sont pas la seule variable à prendre en compte en termes de gestion de projets. Ainsi, au SBAT, il est par exemple constaté que la multiplication des projets se heurte au nombre limité d'entreprises à même de réaliser les travaux demandés. De manière générale, la gestion de projets au sein du DSRS ne représente pas un sujet d'inquiétude pour le chef de département, dans la mesure où le département est à même de les hiérarchiser et de les prioriser avec la méthodologie actuelle. Dans le contexte actuel de multiplication des projets au sein de tous les départements, l'office d'organisation (OORG) pourrait par ailleurs apporter un appui. S'il a déjà actuellement la mission d'appuyer certains services/départements dans leur gestion de projets, le chef de département est convaincu qu'il pourrait jouer un rôle encore plus important à l'avenir, auprès des services de l'ensemble de l'administration cantonale : « *faire monter l'OORG en puissance* » dans l'accompagnement des services permettrait aussi d'éviter le recours à des prestataires externes dans le domaine de la gestion de projets.

Les commissaires estiment que la chancellerie ou l'OORG pourraient en effet jouer un rôle central dans la gestion de projets au sein de l'administration cantonale. Il serait en tout cas intéressant qu'un service central/transversal à l'administration pilote cette thématique. Par ailleurs, si les propos du chef de département relatifs à la gestion de projets au sein du DSRS sont rassurants, les

commissaires relèvent que la gestion évoquée demeure invisible à la lecture des deux tomes du rapport de gestion financière. Pour les commissaires, la priorisation et la coordination de la gestion de projets est importante, non seulement à l'échelle du département, mais aussi à celle de l'ensemble de la République.

Le chef de département confirme qu'à l'échelle de l'ensemble de l'administration cantonale, l'approche actuelle en gestion de projets peut être estimée insatisfaisante. Cela est notamment dû au fait que les différents départements/services ont des approches très diverses du sujet. Actuellement, il n'existe pas encore d'outil standardisé en matière de gestion de projets au sein de l'administration cantonale, en raison de la difficulté d'en trouver un qui corresponde aux besoins différenciés de chaque service. L'OORG pourrait apporter un appui dans ce sens. Il existe donc une réelle marge de progression pour dépasser le fonctionnement en silos au sein de l'administration cantonale et instaurer un concept global de gestion de projets à l'échelle de l'État. Le chef de département relève toutefois que le programme de législature permet de son côté de fixer des priorités. Il précise en outre que si la hiérarchisation des projets n'est en effet pas visible dans les rapports de gestion, elle est bien en place au sein du département ; il prend toutefois note de la remarque émise à ce sujet.

Obsolescence des outils informatiques

Les commissaires relèvent que dans différents domaines, les outils informatiques à disposition des services de l'État sont obsolètes, ce qui pose des problèmes en matière de gestion des risques et des risques d'erreurs.

Subventionnement des Églises

S'agissant des affaires religieuses, un concordat conclu entre l'État et les Églises officiellement reconnues se concrétise par le versement d'une subvention. Dans ce cadre, les commissaires ont pris note qu'« *une augmentation de CHF 90'000 est prévue dès l'exercice 2025* » (cf. page 57 du tome 1). D'entente entre les Églises et le Conseil d'État, il a en effet été admis que dès 2025, le montant de ces subventions serait adapté à l'augmentation du coût de la vie.

5.1.2. Examen de détail par service

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

Compte de résultats et effectifs

À fin 2024, les comptes du SPAJ présentaient un résultat de -70,48 millions de francs (soit un écart défavorable de -6,56 millions de francs par rapport au budget 2024). Les raisons de cet écart sont expliquées à la page 83 du tome 2.

Au 31 décembre 2024, l'effectif réel du SPAJ comptait 97,1 EPT, contre 98,4 EPT au budget 2024 ; au niveau des charges de personnel (rubrique 30), la différence de +0,83 million de francs avec le budget est principalement due à l'augmentation des dossiers liés à des curateur-trice-s privé-e-s considéré-e-s comme salarié-e-s de l'État. Par rapport à 2020, le nombre de dossiers attribués à des curateur-trice-s privé-e-s a doublé. Le SPAJ n'a cependant pas d'emprise sur l'attribution de ces dossiers, car c'est l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) qui en décide. Au niveau des biens, services et autres charges d'exploitation, l'écart de +0,48 million de francs avec le budget 2024 s'explique par l'augmentation des dossiers liés à des curateur-trice-s privé-e-s considéré-e-s comme indépendant-e-s : le SPAJ n'a pas non plus de marge de manœuvre pour agir à cet égard. L'augmentation des décisions de placements hors canton, qui se traduit par la hausse des charges de transfert (rubrique 36), concerne notamment des cas complexes de jeunes sous mesures pénales qui ne peuvent pas être suivis dans le canton, faute d'institution appropriée. Finalement, les charges de transfert « Fonds STAE » (27,1 millions de francs) sont 1,2 million de francs inférieures au budget en raison du report de l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE 3).

Nouvelle organisation de la structure du SPAJ et croissance des effectifs

Deux rapports relatifs à la restructuration du fonctionnement du service seront rendus publics prochainement : i) le rapport en réponse aux injonctions du Grand Conseil et ; ii) le rapport en réponse au postulat demandant un bilan de la réforme du dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse (SPEJ). Pour traiter les injonctions votées par le Grand Conseil, le SPAJ a bénéficié d'un accompagnement externe (par l'intermédiaire d'un facilitateur), puis a fait l'objet d'un audit. Le travail effectué a permis, sur la base d'un processus participatif, de passer en revue l'ensemble de l'organisation, des procédures, des missions et des valeurs du SPAJ.

Les commissaires constatent une dynamique continue d'augmentation du nombre de postes au sein

du SPAJ, qui transparait aussi à la lecture des comptes 2024. Cette hausse du nombre de postes vise à répondre à la surcharge de travail des collaborateur-trice-s et à la démultiplication des missions du service. En ce qui concerne les années à venir, le Conseil d'État ne propose pas d'arrêter dès à présent un chemin de progression strict pour renforcer le SPAJ : il évaluera plutôt les besoins d'augmentation de l'effectif exercice après exercice, en fonction des disponibilités budgétaires.

Gestion des dossiers de protection de l'enfant

Du côté de l'office de protection de l'enfant (OPE), les standards en termes de charge/personnel sont relativement éloignés des recommandations de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA). Des améliorations ont été apportées ; le Conseil d'État n'a cependant pas pour but de parvenir à atteindre les recommandations de la COPMA prochainement. Au préalable, il lui semble en effet nécessaire de mieux comprendre le fonctionnement du dispositif neuchâtelois et ses spécificités. Dans ce contexte, il faut relever qu'il manque encore pour le moment de statistiques totalement fiables et objectivables pour pouvoir comparer les différents cantons dans le domaine de la protection de l'enfance. Un mandat a été confié à l'Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse pour analyser la situation, définir si les recommandations de la COPMA sont comprises de la même manière partout et s'assurer que les référentiels des différents cantons soient comparables.

Politique de placement et dispositif de protection de l'enfance et de la jeunesse

Le SPAJ enregistre une augmentation du nombre de placements d'enfants et d'adolescent-e-s en institution. Or, lors de la législature précédente, la volonté des autorités politiques était de les réduire pour recourir davantage aux familles d'accueil, un but visé par la réforme du dispositif de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse (SPEJ). Les commissaires ont demandé des précisions sur ce paradoxe.

Il a été souligné que les institutions d'éducation spécialisée et l'OPE font face à une surcharge et à une saturation du dispositif de protection de l'enfance et de la jeunesse. Durant la période qui a suivi la pandémie, les crises migratoires, la guerre en Ukraine, la crise climatique et la crise inflationniste ont fragilisé la situation des enfants, de la jeunesse et des familles d'accueil. Ces éléments ont impacté le dispositif et généré une hausse des besoins en termes de mesures de protection, ce qui a parallèlement mené à des retraits de placements en familles d'accueil et à une augmentation du nombre de placements institutionnels. Cette dynamique ne va en effet pas pleinement dans le sens de la réforme SPEJ, mais il s'agit de tenir compte de la hausse des besoins et du fait que le système est maintenant saturé : pour améliorer la situation, il s'agit de favoriser la coordination entre les acteurs du système et de créer de nouvelles places d'accueil, tant en famille qu'en institution, un processus en cours.

Les autorités judiciaires (AUJU) du canton de Neuchâtel prononcent par ailleurs beaucoup de mesures de placement en institution en comparaison intercantonale. Par ailleurs, davantage d'enfants sont exclus de l'école obligatoire que dans les autres cantons.

Au final, le rapport relatif à la réforme SPEJ constatera que, si cette dernière était bienvenue, elle a sans doute été menée trop rapidement, avec des moyens qui n'étaient pas entièrement adaptés aux objectifs fixés. Le bien-fondé de la réforme SPEJ est cependant confirmé : en effet, de manière générale, un enfant en difficulté se développe mieux s'il est placé en-dehors d'une institution. Le recours aux familles d'accueil doit donc être privilégié dans la mesure du possible, tout comme les mesures préventives ambulatoires.

Évolutions extérieures

Les commissaires relèvent que le SPAJ est soumis à des évolutions extérieures à sa structure. L'explosion du nombre de curatelles privées, l'augmentation des besoins en termes de placements institutionnels et les décisions prises par l'APEA sont autant d'éléments qu'il ne peut maîtriser.

En matière d'environnement externe, il a en effet été relevé que le SPAJ, pour une partie de son activité, exécute les décisions prises par les AUJU. Dans ce cadre, le fait que le nombre de curatelles privées a fortement augmenté ces dernières années, alors que le nombre de curatelles suivies directement par le SPAJ a diminué, représente une spécificité neuchâteloise ; le chef de département indique qu'une réflexion est en cours à ce sujet. Sur le plan de la protection de l'enfance, le rapport sur le bilan de la réforme SPEJ explicitera les mesures d'amélioration envisagées.

LAE

La révision de la LAE représente un succès majeur de l'année 2024 : elle améliore la qualité de l'accueil extrafamilial, ainsi que des conditions de travail et de rémunération du personnel. Le système d'accueil extrafamilial du canton de Neuchâtel consolide ainsi sa place de choix en comparaison intercantonale.

Surveillance du SPAJ sur les subventions octroyées

Le SPAJ est l'autorité de tutelle d'un nombre considérable d'institutions, auxquelles l'État verse des subventions. Les commissaires ont demandé des précisions sur la surveillance exercée sur ces dernières.

Le SPAJ travaille avec sept institutions, dont cinq en milieu fermé et deux en milieu ouvert. Des montants importants leur sont versés au titre de charges de transfert. Lors de la redéfinition de l'organigramme du SPAJ, il a été prévu de créer une unité spécifiquement dédiée au suivi des institutions. Le département constate en effet que des moyens insuffisants sont dédiés à cette tâche actuellement. Il faut préciser que toutes les institutions avec lesquelles le SPAJ travaille doivent répondre à des obligations légales définies par l'Office fédéral de la justice (OFJ), qui représente l'autorité suprême de surveillance.

Concrètement, près de 50 millions de francs de subventions portent sur le secteur éducatif et près de 20 millions de francs sont dévolus au secteur de l'accueil extrafamilial. Les moyens dévolus au SPAJ dans ce domaine lui permettent de remplir sa mission au niveau administratif. Sous l'angle de la surveillance, notamment des institutions d'éducation spécialisée, un concept cantonal doit encore être finalisé. Comme précisé précédemment, ce secteur doit encore être renforcé.

Finalement, en étroite collaboration avec les départements concernés, ainsi qu'avec le service de l'enseignement obligatoire (SEEO), le service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) et les services centraux, le SPAJ travaille à l'unification des contrats de prestations. Avec ses partenaires, il œuvre ainsi en faveur de la définition de critères financiers transversaux et de l'établissement de directives communes.

Service cantonal de la santé publique (SCSP)

Comptes de résultats et effectifs

Les activités du SCSP et leur complexité (cf. pages 73 à 75 du tome 2) ont tendance à augmenter depuis quelques années ; ces augmentations peuvent être mises en relation avec l'évolution du cadre fédéral, ainsi qu'avec la hausse des coûts de la santé et la pression que celle-ci fait peser sur les collectivités.

Les comptes 2024 du SCSP font état d'un résultat total de -403,90 millions de francs. Le détail du compte de résultats est présenté à la page 76 du tome 2. Les revenus d'exploitation (3,02 millions de francs) sont supérieurs au budget 2024 de 805'005 francs, notamment en raison d'une dissolution de la provision pour l'assainissement du bilan du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP).

Fin 2024, le service compte 44 EPT réels, contre 43,3 EPT budgétés : cet écart s'explique par le fait qu'un poste à 70% n'a pas été budgété dans les effectifs, mais dans les salaires occasionnels (erreur de saisie lors de l'élaboration du budget). Les effectifs du SCSP ont été renforcés durant l'année 2024 pour répondre aux évolutions du domaine de la santé.

Mesures visant à réduire le coût des primes d'assurance-maladie

Depuis plusieurs années, tous les cantons latins sont fortement touchés par la hausse des primes d'assurance-maladie. Ils tentent de la limiter, notamment par le dépôt d'initiatives parlementaires. Dans ce domaine, le pouvoir des assureurs croît : ces derniers se sont réunis en une association, [prio.swiss](#), qui soutient par exemple une hausse de la franchise minimale et qui ne cache pas ses ambitions de constituer un lobby fort auprès des autorités politiques. L'augmentation du pouvoir des assureurs dans le système de santé peut aussi être illustrée par le fait que ces derniers peuvent désormais recourir contre la planification hospitalière d'un canton, s'ils estiment qu'elle est contraire aux principes de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Les représentant-e-s du SCSP ne cachent pas leur inquiétude, car à l'échelle cantonale, tous les dispositifs à leur disposition actuellement pour réduire le coût des primes d'assurance-maladie ont été utilisés (limitation des fournisseurs de prestations, régulation des équipements lourds, etc.). Pour tenter d'améliorer la situation, il s'agit maintenant d'établir des règles communes entre tous les cantons pour agir de manière plus harmonisée. D'autre part, pour que la situation s'améliore, il faut aussi monitorer l'évolution des coûts de manière plus régulière et précise et favoriser la transparence. Les autorités

politiques et les assureurs ne résoudront cependant pas seuls le problème. Pour pouvoir réellement contrer la hausse des coûts dans le système de santé, il faut un véritable changement de paradigme. Cela implique de rechercher de nouvelles voies de régulation, car celles en place actuellement sont insuffisantes.

Il faut préciser que le canton de Neuchâtel évolue dans un contexte fédéral fortement contraignant. Ce contexte fédéral est celui d'un marché libre, qui a pour vocation de s'étendre, ce qu'il fait année après année. En effet, des prestations toujours nouvelles sont vendues à un public toujours plus large, dont les besoins sont infinis. Tant que ce paradigme de libre marché dans le domaine de la santé ne sera pas remis en question, il sera difficile, à l'échelle d'un canton, d'agir pour réduire fermement le coût des primes. Au sein de la section « santé » de la Conférence des gouvernements cantonaux (CDC), il a par ailleurs été constaté que la vision du système de santé diffère fortement entre représentant-e-s des cantons latins et suisses alémaniques. La majorité des cantons (notamment suisses alémaniques) ne remet pas en question le fait que le système de santé fonctionne dans une logique de libre marché et estime qu'il se régulera de lui-même. De leur côté, les Chambres fédérales exercent une pression de plus en plus importante pour reprendre aux cantons leur compétence de planification hospitalière. Au sein de ces visions assez divergentes, les chef-fe-s de département des cantons latins, réuni-e-s au sein de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS), ont pour leur part une vision plus concertée des mesures à mettre en œuvre pour tenter de limiter la hausse des coûts de la santé.

Finalement, il apparaît que tant que la majorité des cantons ne fera pas face à des problèmes d'approvisionnement et de hausse incontrôlable des coûts, il n'y aura pas réellement, à leur échelle, de volonté de changer de paradigme. Mais si la perception majoritaire est que la libre concurrence va régler le marché, la littérature existante démontre quant à elle que le domaine de la santé ne peut pas se réguler tout seul : il est donc nécessaire que l'État assume un rôle de régulation plus important. D'autre part, la dépendance du système de santé suisse au personnel étranger le fragilise et risque de poser problème à l'avenir, notamment si les États décident de rapatrier leur personnel soignant. Cela pourrait finir par arriver, les pays de l'Union européenne (UE) faisant face aux mêmes problèmes de pénurie de personnel que la Suisse. Il se peut qu'à terme, ce soient les pressions extérieures qui s'exercent sur le système de santé qui finissent par l'obliger à se réguler à l'interne. Pour le moment, cette régulation reste inefficace : l'expérience montre par exemple que chaque fois que les tarifs subissent des correctifs, les pertes sont compensées par une augmentation des volumes de prestations. Des moyens sont ainsi trouvés pour contourner les mesures qui visent à contenir la hausse des coûts.

Dans le canton de Neuchâtel, le secteur des médicaments est celui qui pèse le plus sur les coûts de la santé. Récemment, la commission Santé du Conseil national s'est penchée sur une initiative parlementaire qui demande davantage de transparence concernant les liens d'intérêts entre l'industrie pharmaceutique et les médecins. Dans le cadre de ces débats, la majorité de la commission a désiré répondre favorablement à l'initiative, mais avec un service minimal. Elle s'est ainsi positionnée en défaveur d'une claire amélioration de la transparence qui aurait pourtant permis de lutter directement contre la hausse des coûts de la santé. Cet exemple montre bien le pouvoir des lobbys à l'échelon fédéral, qui œuvrent pour éviter de modifier la situation dans des secteurs où il est pourtant possible d'agir directement pour maîtriser les coûts.

Promotion et prévention de la santé

Le canton agit en matière de prévention et de promotion dans tous les secteurs où la littérature démontre l'efficacité de mesures préventives. Dans ce domaine, il cherche généralement la moitié des financements nécessaires au niveau fédéral, auprès de Promotion Santé Suisse. Dans ce contexte, les commissaires relèvent qu'il est fortement préoccupant que les prestations cofinancées par la Confédération soient menacées par les coupes dans les budgets de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Leur point de vue est partagé par les représentant-e-s des services de santé des cantons latins. Surpris-e-s de constater que des coupes sont prévues dans des domaines où la littérature prouve pourtant qu'agir préventivement porte ses fruits, ces dernier-ère-s ont prévu de prochainement nantir la CLASS d'un courrier relatant leurs inquiétudes.

Autorisations de pratiquer

Le rapport de gestion financière mentionne une augmentation de la délivrance d'autorisations de pratiquer. Les commissaires ont demandé des précisions à cet égard. Il a été indiqué qu'une offensive menée d'entente avec le délégué à la domiciliation a permis au canton d'installer une vingtaine de médecins. Si la pénurie de personnel médical existe toujours, le canton de Neuchâtel se trouve dans une meilleure situation qu'à la fin de la crise de la Covid-19.

CAPPES

Les commissaires ont relevé que le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnelles et les professionnels des établissements scolaires (CAPPES) a enregistré 60 demandes en gestion de situations de crise en 2024, un chiffre important. Le CAPPES fait en effet face à des situations de crises multiples. Tout d'abord, il constate une forme d'épuisement du personnel enseignant liée à l'évolution de l'environnement, comme on le voit aussi dans le domaine de la santé. D'autres situations de crise sont liées à des consultations en lien avec des événements traumatiques, par exemple à la suite de suicides d'adolescent-e-s. Le CAPPES a dû traiter les répercussions de plusieurs événements de ce type, qui ont parfois un impact sur l'ensemble des classes d'un établissement scolaire.

Les intervenant-e-s du CAPPES – qui disposent majoritairement d'une formation de psychologue – sont capables de gérer les situations dites « de crise », impliquant des chocs psychologiques importants. Ils et elles peuvent aussi être appelé-e-s à intervenir en matière de gestion de conflits, par exemple pour aider les enseignant-e-s à mettre en place un cadre scolaire apaisé. Le CAPPES propose aussi des accompagnements personnalisés pour les enseignant-e-s. Par contre, il ne propose pas d'accompagnement spirituel. Finalement, au vu de la lourdeur de la charge accumulée, les professionnel-le-s du CAPPES demandent parfois à être eux/elles-mêmes accompagné-e-s.

Il faut préciser que le CAPPES est destiné à accompagner les professionnel-le-s des établissements scolaires qui rencontrent des difficultés, et non les élèves eux/elles-mêmes. Du point de vue de la prise en charge des jeunes en difficulté en milieu scolaire, les différent-e-s intervenant-e-s relèvent le besoin d'une meilleure coordination entre acteurs ; ils et elles demandent aussi la mise en place d'un modèle de prise en charge plus approprié aux situations actuelles.

Prise en charge des situations de crise (CAPPES/SCSP)

Il n'existe à l'heure actuelle que deux lignes téléphoniques pour recourir au CAPPES et au SCSP en cas de crise. Il est estimé qu'au vu de la récurrence des crises, ce système a atteint ses limites. Il est nécessaire de mieux structurer le travail de gestion de crise, en définissant mieux la notion de « crise » et les manières d'y répondre. Cela implique la mise en place d'une culture commune au sein des équipes formées à la gestion de crise, de même que la création de services de piquet adéquats. La structure de gestion de crise doit aussi permettre de faire face aux crises de longue durée.

Établissements autonomes de droit public (EADP) et maintien à domicile

Compte tenu de l'évolution globale du contexte, le Conseil d'État estime pertinent de repenser l'approche actuelle avec les établissements autonomes de droit public (EADP) ; tout en respectant leur autonomie, l'État doit fixer à ceux-ci des objectifs beaucoup plus clairs et coordonnés.

Les prestations de maintien à domicile regroupent beaucoup d'acteurs, notamment privés, qu'il faudrait également mieux coordonner, mais les leviers d'action régaliens dans ce domaine restent limités.

Service des bâtiments (SBAT)

Tableau des investissements

Le tableau des investissements du SBAT a été présenté en détail aux commissaires. Ils et elles relèvent que la planification de ce service est très intéressante, car elle définit clairement les horizons temporels de réalisation des projets. Il faut cependant relever que la planification des investissements est réadaptée chaque année en fonction de l'avancée des travaux. Ainsi, d'année en année, les délais de réalisation de certains objets peuvent changer.

S'agissant des reports de mise en œuvre de projets d'investissements, il a été précisé qu'au niveau des crédits d'engagements, 53,98 millions de francs ont été budgétés en 2024, dont 39 millions de francs ont effectivement été dépensés aux comptes 2024 : cela fait près de 15 millions de francs de moins que prévu. Une observation attentive du tableau « projets gérés par crédit d'engagement » (cf. page 94 du tome 2) permet cependant de constater que l'achat effectif du BAP (pour un coût de 14,7 millions de francs), budgété en 2024, a en fait été réalisé fin 2023. Cela explique la différence et permet de constater que l'avancée des projets suit globalement la planification des crédits d'engagement.

Les représentant-e-s du SBAT précisent que lors des procédures de mise au concours, le service cherche les meilleurs mandataires possibles disponibles. Dans ce contexte, il peut arriver que ceux qui sont proposés ne répondent pas entièrement aux attentes et qu'il faille compléter les études, ce qui explique certains retards pris dans les projets d'investissement. Par ailleurs, seul un petit nombre

d'entreprises neuchâteloises répond aux offres sur les marchés publics : ce constat plutôt étonnant peut s'expliquer par le fait que les entreprises actives dans ce domaine sont parfois démotivées par la complexité des marchés publics. Enfin, même une fois que le mandat sur un marché public est octroyé, il peut arriver que l'entreprise sélectionnée soit confrontée à une pénurie de main-d'œuvre. En règle générale, les métiers de la construction font en effet face à un manque de personnel et à une disparition des savoir-faire. Tous ces éléments – sur lesquels le SBAT a finalement peu d'emprise – peuvent générer des retards.

Ces enjeux constatés dans le domaine de la construction rejoignent ceux évoqués dans le domaine de la santé et de l'accueil extrafamilial. Dans le prochain rapport relatif aux crédits d'assainissement, il sera précisé que l'atteinte de la neutralité carbone en 2040 dans le domaine des bâtiments est également conditionnée à la capacité des entreprises à réaliser les travaux demandés, ce qui représente un vrai sujet de préoccupation.

Rénovations et coût de l'énergie

Le SBAT développe des projets de rénovation/assainissement du patrimoine depuis plusieurs années. Les rénovations permettent d'obtenir d'importantes économies en termes financiers et énergétiques. Cette dynamique va s'accroître ces prochaines années : en effet, de nombreux projets d'assainissement terminent leur phase d'étude et entrent dans une phase de réalisation. De manière générale, l'assainissement d'un bâtiment permet d'économiser entre 70% et 75% d'énergie. De plus, parallèlement à l'assainissement du patrimoine, le SBAT continue de développer l'énergie photovoltaïque. Les installations photovoltaïques étant cependant encore très récentes, il ne dispose pas d'un recul suffisant pour pouvoir calculer l'importance de l'autoconsommation et des revenus qui pourraient être générés par l'injection d'énergie dans le réseau général.

Service cantonal des sports (SSPO)

Parallèlement au déploiement du concept cantonal du sport, le SSPO joue un rôle de plus en plus important, qui va encore croître à la suite de l'acceptation, par le Grand Conseil, du contre-projet à l'initiative « 1% pour le sport ».

Service des communes (SCOM)

Données consolidées de l'ensemble des communes

Les commissaires estiment que le rapport de gestion financière présente des explications insuffisantes concernant les données consolidées de l'ensemble des communes (cf. tableaux aux pages 101 et 102 du tome 2). Ils et elles s'interrogent sur la pertinence d'inclure ces tableaux dans le rapport de gestion financière sans les accompagner de commentaires plus détaillés.

Il a été précisé que ces tableaux visent à donner une vue d'ensemble des comptes communaux, en restant toutefois concis afin d'assurer une cohérence avec le niveau de détail des autres services. Il est vrai que cette concision peut rendre l'interprétation des tableaux difficile. Les indicateurs présentés sont fournis par le SCOM, qui les agrège pour l'ensemble des communes. Le Conseil d'État s'est toujours limité à la présentation d'indicateurs, sans formuler de commentaire général sur la situation globale des communes, car elles pourraient percevoir une telle démarche comme une ingérence.

Secrétariat général du DSRS (SSRS)

Accords de positionnement stratégique (APS)

Dans le tableau intitulé « projets gérés par crédit d'engagement » (cf. page 69 du tome 2), les commissaires ont demandé pourquoi le total net des comptes 2024 est de 0 franc, alors que le budget 2024 s'élève à 1'721'800 francs.

Il a été répondu que le budget des APS est centralisé au SSRS, mais que les paiements effectifs se font au travers des services métiers. Le SSRS enregistre ainsi un montant de 0 franc, car les dépenses sont imputées aux services métiers. Le département tient cependant une liste détaillée de ces dépenses, tandis que les informations précises sur les projets relèvent de la compétence des services métiers.

À l'échelle du SFIN, une vision consolidée de l'ensemble des dépenses est maintenue. S'agissant des APS, un rapport d'information recensant les dépenses engagées dans ce cadre sera transmis au début de la prochaine législature.

5.1.3. Bilan et perspectives

Les sous-commissions sont satisfaites des explications fournies dans le cadre de l'analyse du rapport de gestion financière et remercient le département pour le travail conséquent effectué.

Elles relèvent que la gestion globale des projets, des ressources et des outils au sein de l'administration cantonale pourrait être améliorée. Cette problématique – qui a déjà été évoquée lors d'exercices précédents – est transversale aux différents services et départements. Les sous-commissions recommandent une gestion de projets harmonisée et une vision d'ensemble annuelle présentée aux député-e-s, incluant une priorisation des projets. Elles insistent sur la nécessité de clarifier la notion de « projet » et d'évaluer précisément les ressources nécessaires. Le chef de département est ouvert à une coordination accrue et les commissaires proposent par exemple de renforcer le rôle de l'OORG dans cette gestion transversale. Les commissaires sont par ailleurs satisfait-e-s de la transparence et du pragmatisme du chef de département en matière de gestion, notamment de projets, qui sont porteurs de solutions en la matière.

Ils et elles relèvent finalement que la restructuration des départements et des services lors de la nouvelle législature risque de rendre le suivi de la haute surveillance plus difficile ; elle permettra cependant parallèlement d'améliorer la transversalité entre services.

5.2. Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)

Les sous-commissions de gestion et des finances du DESC ont siégé le 8 mai 2025 en présence du chef du département, du secrétaire général et de la responsable financière et de gestion, afin de procéder à l'examen du rapport de gestion financière 2024. Les thématiques abordées par les commissaires sont consignées ci-après. Les chef-fe-s de service ont été invité-e-s à se joindre, successivement, à la séance et ont ainsi pu apporter leur éclairage et des précisions lorsque cela s'est avéré nécessaire.

5.2.1. Considérations générales

Par rapport au budget, les comptes 2024 sont favorables à hauteur de 6,8 millions de francs. Cela s'explique par des charges légèrement inférieures aux prévisions budgétaires, tandis que les recettes dépassent les attentes. Hors effets neutres sur le résultat de l'écart statistique SRHE (16,3 millions de francs) et des frais de débours récupérables du SEPF (3,4 millions de francs), les charges diminuent de 5,4 millions de francs et les revenus augmentent de 1,4 million de francs.

Contrairement à d'autres départements, le DESC verse peu de subventions. Les dépenses de personnel constituent la charge la plus importante. Dans ce domaine, le résultat est positif. Cela s'explique essentiellement par des vacances de postes, en particulier à la police neuchâteloise (PONE) et, dans une moindre mesure, au service pénitentiaire (SPNE) et au service de la sécurité civile et militaire (SSCM). La situation à la PONE est due à des difficultés de recrutement, mais surtout à l'arrivée, au 1^{er} janvier de chaque année, des aspirant-e-s ayant achevé leur première année de formation.

5.2.2. Examen de détail par service

Service des ressources humaines (SRHE)

Formation continue

Les attentes du personnel sont très grandes en matière de formation continue. C'est pourquoi le SRHE entend encore développer son catalogue de formation à l'avenir, notamment dans le domaine des nouvelles technologies. Concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle, qui suscite un intérêt marqué de la part du personnel, il est envisagé de mettre sur pied des formations visant à promouvoir les bonnes pratiques.

Plan de mobilité

La mise en place du plan de mobilité génère beaucoup de travail. La gestion des places de parc requiert de nombreux contrôles et arbitrages. De plus, l'extension du plan de mobilité pose problème sur certains sites, le coût des places de parc étant jugé trop élevé. Les logiciels à disposition sont peu adaptés et le personnel affecté à ces tâches (0,4 EPT) est insuffisant.

Pools de renfort à la PONE et au SPNE

Les titulaires de fonctions pénibles au bénéfice du plan PPP (policier-ère-s, agent-e-s de détention) partent à la retraite à 61 ans. Un projet pilote vise à constituer des « pools » susceptibles de venir renforcer l'effectif lorsque cela s'avère temporairement nécessaire plutôt que d'avoir recours à du personnel issu d'entreprises privées, par exemple.

Service juridique (SJEN)

Plans d'aménagement locaux (PAL)

Le traitement des recours en lien avec l'entrée en vigueur des plans d'aménagement locaux (PAL) génère et va continuer de générer une surcharge de travail importante. Afin de l'absorber, il faudra y consacrer des ressources supplémentaires, qui feront l'objet de demandes dans le cadre du budget 2026. Le recours à des engagements de durée déterminée est envisagé. À noter que l'application des mesures d'assainissement des sols pollués, sous l'égide du service de l'énergie et de l'environnement (SENE), devrait ajouter une pression supplémentaire sur le SJEN, dans la mesure où elle pourrait donner lieu au dépôt de recours également.

Service de l'économie (NECO)

Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM)

Le Conseil d'État a accordé au CSEM une aide extraordinaire à l'innovation technologique de 3 millions de francs sur la période 2024-2028. Un montant de 500'000 francs a été versé en 2024. Cet investissement doit permettre au CSEM de moderniser ses équipements en lien avec les semi-conducteurs et de mettre à jour sa ligne de fabrication de « Micro Electro Mechanical Systems » (MEMS).

Alliance stratégique avec la ville de Changzhou (Chine)

Un accord a été signé afin d'encourager les investissements entre le canton et la ville de Changzhou. Les visites réciproques ainsi que les échanges instaurés permettent de renforcer les liens entre les deux régions et d'explorer de nouvelles opportunités de coopération. Plusieurs PME neuchâteloises ont déjà pu bénéficier des retombées positives de cette collaboration. Changzhou offre un marché attractif pour les entreprises suisses. Cette alliance stratégique vise à favoriser les collaborations dans des secteurs clés comme l'innovation et les technologies de pointe. À noter que des synergies ont également été développées au niveau académique, avec des échanges d'étudiant-e-s et d'apprenti-e-s notamment.

Dissolution des provisions liées aux dossiers « Covid-19 »

Le service de l'économie a suivi les remboursements d'arrangement des prêts Covid-19 cantonaux. Le suivi des sociétés qui ont perçu des cas de rigueur s'est également poursuivi. À noter qu'une partie des sociétés n'a plus d'obligations dès la fin de l'année 2024. La dissolution d'une partie des provisions liées aux dossiers « Covid-19 » influence favorablement le groupe 43 (revenus divers).

Augmentation du nombre de sociétés à responsabilité limitée (Sàrl) dans le canton

La forte augmentation du nombre de Sàrl (+328) ne constitue pas forcément un indicateur positif de l'activité économique et du dynamisme du tissu économique. Pour interpréter ce chiffre avec pertinence, il faut le mettre en relation avec d'autres données et prendre en considération le contexte économique global du canton.

Aides financières pour les projets novateurs (prêts NPR) – Constitution d'un ducroire

Concernant la nouvelle politique régionale (NPR) période 2024-2027, un ducroire a été constitué pour un dossier de prêt accordé à une entreprise qui rencontre des difficultés.

Aides à fonds perdus et prêts sans intérêts

Les charges sont inférieures en raison de décalages temporels dans la réalisation de projets tant au niveau du développement économique (LADE) qu'à celui de la politique régionale.

Service de la culture (SCNE)

Subventions

Afin de concrétiser les ambitions inscrites dans la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), une hausse progressive du volume des subventions de l'ordre de 1,2 million de francs sur trois-quatre ans est nécessaire. Le tableau fourni par le département qui figure ci-après fait état de l'augmentation des montants dévolus à l'encouragement aux activités culturelles et artistiques entre 2022 et 2026.

	2022		2023		2024		2025	2026
	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Budget
Total des soutiens destinés à l'encouragement aux activités culturelles et artistiques	fr. 2'534'000	fr. 2'566'380	fr. 2'834'000	fr. 2'664'129	fr. 2'934'000	fr. 2'828'327	fr. 3'334'000	fr. 3'734'000
Augmentation des montants dévolus aux soutiens pour l'encouragement aux activités culturelles et artistiques								
		+ fr. 300'000			+ fr. 100'000		+ fr. 400'000	+ fr. 400'000
								TOTAL
								+ fr. 1'200'000

Ventilation de l'augmentation (1.2 kchf)	En 2023, une augmentation de 300 KCHF est prévue au budget. Dans la mesure où la nouvelle loi n'est pas encore adoptée, l'augmentation n'est utilisée que très partiellement.	En 2024, 100 KCHF supplémentaires sont prévus (+400 KCHF depuis le budget 2022). Le montant dévolu n'est pas intégralement utilisé, la LEAC n'entrant en vigueur qu'en fin d'année.	En 2025, 400 KCHF supplémentaires sont prévus au budget, soit une augmentation de 800 kchf depuis 2022.	En 2026, une augmentation de 400 KCHF est inscrite dans la première version du budget.
--	--	--	--	---

À noter que le premier versement de la subvention pour le projet « Capitale Culturelle Suisse » a été reporté en 2025 ce qui se traduit par l'écart favorable observé dans le groupe 36 (charges de transfert).

Archéologie

L'abandon d'un important projet de fouille archéologique prévu au budget 2024 impacte de manière significative les comptes tant au niveau des dépenses (salaires occasionnels et honoraires) que des revenus (subventions de la Confédération et du secteur privé).

Aides Covid-19

Dans le groupe 46 (revenus de transfert), l'écart favorable résulte d'opérations comptables effectuées dans le cadre de la clôture du programme d'aides Covid-19 mené avec la Confédération (écritures de clôture du dispositif).

Pour rappel, plusieurs types de soutiens ont été mis en place : des aides forfaitaires cantonales, des indemnités provenant conjointement du canton et de la Confédération, ainsi que des projets de transformation visant à préparer la reprise après Covid-19. Les critères fixés par la Confédération dans ce domaine étaient stricts, ce qui soulignait l'importance d'adopter une approche à la fois rigoureuse et anticipative, afin d'éviter d'avoir à accorder de nouvelles subventions par la suite. Une partie des fonds n'a finalement pas été utilisée, faute de demandes correspondant aux critères définis par la Confédération. Au total, 13 millions de francs ont été versés sur plusieurs années.

Fonds d'attribution cantonale Loterie romande (FAC-LoRo)

Les charges de l'exercice 2024 ont été inférieures au montant budgété. La commission FAC-LoRo a étudié treize dossiers. Le Conseil d'État a retenu neuf projets d'envergure, soutenus à hauteur de 890'000 francs (six dans le sport, deux dans la culture, un dans la promotion et le tourisme). Quatre dossiers ont été refusés, car non conformes à la législation.

L'attribution à la fortune du fonds n'est pas inquiétante. Cela permettra de soutenir, le moment venu, des manifestations d'ampleur ayant une portée touristique et générant des retombées importantes, comme une étape du Tour de France ou la Fête fédérale de lutte, si les opportunités se présentent.

Service des poursuites et faillites (SEPF)

Personnel

Neuf départs ont été enregistrés en 2024. Le déménagement du service sur le site de Tivoli est certainement à l'origine de quelques démissions. Malgré des difficultés de recrutement et des vacances de postes, l'effectif est désormais au complet. Le service cherche, dans toute la mesure du possible, à garder son personnel afin de pouvoir faire face à la hausse importante des affaires à traiter dans les deux domaines.

L'ensemble du personnel a été mis à forte contribution durant cette période. L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions fédérales en matière de lutte contre l'usage abusif de la faillite, au 1^{er} janvier 2025, va générer de nouvelles tâches puisque, à partir de cette date, toute créance de droit public fera l'objet d'une poursuite par voie de faillite.

Successions – Augmentation du taux de répudiations

Ce taux atteint désormais 19% des décès enregistrés dans le canton. Cette évolution peut être partiellement attribuée à une situation de précarité touchant une partie de la population, incitant les héritier-ère-s à renoncer à leur part afin d'éviter de devoir supporter des dettes. Une autre explication provient du fait que les héritier-ère-s ne veulent plus assumer de responsabilités et privilégient cette option dans la mesure où, en cas de bénéfice, ce dernier leur revient.

Service cantonal de la population (SCPO)

Personnel – Vacances de postes

L'activité du service a été très soutenue dans tous les domaines et a nécessité une forte mobilisation du personnel. L'écart positif observé au niveau des charges de personnel correspond à des vacances de postes en raison de délais de recrutement.

Digitalisation dans le domaine du notariat

Un important travail a été mené suite à l'introduction de la nouvelle Loi fédérale sur la numérisation du notariat (LNN) avec l'inscription des notaires au Registre fédéral des officiers publics (RegOP). Cet enregistrement permettra le passage aux actes authentiques et aux réquisitions électroniques. Ce projet fédéral a démarré en novembre 2024. Le financement par le canton se monte à hauteur de 2,5% des coûts totaux, sur quatre ans.

Locaux – Site de Tivoli

Les nouveaux locaux donnent satisfaction et répondent parfaitement aux normes de sécurité et de confidentialité fixées par l'Office fédéral de la police (fedpol) pour ce qui concerne les documents d'identité. S'agissant de la protection des dossiers des autorités judiciaires, le service dispose d'un espace protégé dédié. Les locaux à disposition sur le site de Tivoli permettent, par ailleurs, de recevoir les administré-e-s en toute confidentialité.

Service pénitentiaire (SPNE)

Ressources humaines

Au niveau des charges de personnel, l'écart positif s'explique par l'effet de noria et par des postes non repourvus durant plusieurs mois, notamment en raison de difficultés de recrutement. Les postes laissés vacants à la direction du service et des établissements pénitentiaires ont été repourvus ou sont en voie de l'être. La sous-dotation en personnel qui affecte le service ne laisse que peu de marge de manœuvre. Des EPT supplémentaires seront sollicités au budget 2026.

Le taux de rotation du personnel est comparable à celui observé dans les autres services de l'État. Toutefois, la fonction d'agent-e de détention demeure peu attractive, notamment en raison de la comparaison défavorable des salaires nets au niveau intercantonal. Dans ce contexte, l'agrandissement prévu des établissements de la plaine de l'Orbe (EPO) va engendrer un recrutement massif susceptible de donner lieu à des départs de collaborateur-trice-s du SPNE tenté-e-s de postuler.

Taux d'encadrement au sein des établissements pénitentiaires

Les recommandations de l'Office fédéral de la justice ne sont pas encore pleinement respectées, même si une amélioration de la dotation est constatée. Le service ne prévoit pas de renforcer son effectif uniquement par du personnel uniformé, car l'introduction du processus PLESORR (Processus latin d'exécution des sanctions orientées vers le risque et les ressources) nécessite une diversification des tâches. De plus, la gestion de profils de détenus complexes (troubles psychiatriques, addictions, etc.) requiert un accompagnement individualisé, en coordination avec des prestataires externes.

Infirmerie de l'Établissement de détention de la Promenade (EDPR)

Les travaux de modernisation de l'infirmerie de l'Établissement de détention de la Promenade (EDPR) sont terminés. Toutefois, le décompte final n'a pas encore été établi, ce qui retarde la clôture financière du projet.

Surveillance électronique

L'usage des bracelets électroniques reste, pour l'instant, limité à la surveillance passive. Pour garantir une surveillance active efficace, une solution intercantonale, voire nationale, doit être envisagée, notamment la mise en place d'une centrale de surveillance opérationnelle vingt-quatre heures sur vingt-quatre. La Conférence latine des chef-fe-s des départements de justice et police mène des discussions à ce sujet. Actuellement, 22 cantons confient la gestion technique à l'association Electronic Monitoring qui a attribué le marché de l'opérateur technique du système commun de surveillance électronique à l'entreprise britannique Buddi Limited.

Taux de récupération auprès des caisses-maladie

Le groupe 42 (taxes) n'a pas atteint ses objectifs budgétaires en raison, notamment, d'un taux de récupération plus faible auprès des caisses-maladie. Cela s'explique par une hausse du nombre de

détenus non affiliés à la LAMal et par une augmentation des refus de prise en charge des frais médicaux de la part des États de l'UE/AELE, ainsi que par des changements dans les processus permettant l'envoi direct des demandes de remboursement des frais via le système « tiers payant ».

Police neuchâteloise (PONE)

Domaine de la prévention

Au niveau du résultat analytique, les montants consacrés aux tâches de prévention sont inscrits dans divers groupes de prestations, puisque celles-ci sont assurées par différentes entités (police judiciaire, police de proximité, police de la circulation, etc.).

Le secteur « information et prévention », qui compte trois collaborateur-trice-s, est chargé de mener des actions de prévention et d'information, de répondre aux demandes des médias et de gérer les réseaux sociaux.

En matière de prévention de la criminalité, le secteur « information et prévention » travaille en collaboration avec le Centre suisse de prévention de la criminalité, qui édite un certain nombre de brochures qui concernent les aspects de la violence criminelle et offrent des informations concrètes sur les moyens de se protéger.

Cybercriminalité

Si les infractions dans ce domaine sont en hausse, les cas de *ransomware* (rançongiciel en français, logiciel informatique malveillant, prenant en otage les données) sont en diminution. Si une entreprise est confrontée à ce type d'infractions, elle est encouragée à communiquer et à ne pas céder aux exigences de paiement d'une rançon.

Dans la mesure où la majorité des enquêtes ont un volet numérique aujourd'hui, l'ensemble des policier-ère-s bénéficie d'une formation de base en cybercriminalité. La formation continue est dispensée sous la forme d'e-learning et les spécialistes (enquêteurs) se perfectionnent par le biais de différentes formations modulaires spécifiques.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Château de Colombier – Centre de subsistance

D'importants travaux devront être menés à la caserne de Colombier afin de la doter d'un centre de subsistance, pour 600 personnes, répondant aux exigences actuelles. Ce projet fera l'objet d'un rapport au Grand Conseil.

Il sera également fait état des réflexions menées en lien avec la mise en valeur du château. Un inventaire des besoins sera réalisé en collaboration avec l'armée et le SCNE pour le volet patrimonial.

Points de rencontre d'urgence

Les récents événements qui se sont produits dans la péninsule ibérique ont mis en évidence l'importance de préparer la population à un blackout de longue durée. Une crise de l'approvisionnement énergétique est d'ailleurs considérée comme le risque numéro un pour la population.

L'État-major cantonal de conduite (EMCC) a déjà entrepris des analyses approfondies et mis en œuvre diverses mesures pour renforcer la résilience des infrastructures et des services face à une éventuelle pénurie. Cela inclut l'élaboration de plans de continuité pour les activités étatiques et les infrastructures critiques, le suivi régulier de l'évolution de la situation, ainsi que le développement de dispositifs tels que des points de rencontre d'urgence.

Au nombre de 49 dans le canton, ces points de rencontre ont été identifiés, cartographiés et ils peuvent être opérationnels très rapidement. Ils constituent un lieu d'accueil initial pour la population en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou d'événement majeur. Sur place, les citoyen-ne-s pourront obtenir des informations actualisées sur la situation et passer des appels d'urgence si les canaux de communication habituels sont hors service. Une campagne d'information à l'échelle fédérale est prévue pour faire connaître ces points de rencontre à la population.

5.2.3. Bilan et perspectives

Les sous-commissions constatent que le personnel travaille à flux tendu dans plusieurs services. Cela s'explique par plusieurs facteurs : problèmes de recrutement liés à la pénibilité du travail, postes vacants nécessitant des compétences très spécifiques, impact du déménagement sur le site de Tivoli ou encore respect d'un délai de carence de trois mois lors des engagements. Dans ce

contexte, les commissaires considèrent que l'attention particulière portée à la formation continue et au développement de la marque employeur État par le SRHE ainsi que le questionnement systématique de la pertinence de l'application d'un délai de carence lors des engagements peuvent constituer des pistes intéressantes permettant d'améliorer l'attractivité et la dotation en personnel.

En ce qui concerne le SPNE, une amélioration a été apportée aux conditions de travail des agent-e-s de détention par l'instauration, la nuit, d'une pause rémunérée de trente minutes, ce que les sous-commissions saluent. À noter que cette pause fera l'objet d'une compensation horaire (et non plus d'une rétribution) une fois que l'effectif aura été renforcé. Il s'agira toutefois de reprendre la question de l'attractivité des postes de travail dans les établissements pénitentiaires afin d'en améliorer la dotation. Toujours dans le domaine des prisons, les sous-commissions sont inquiètes de la hausse du nombre de détenus non affiliés à la LAMal. Elles questionnent le fait que la prise en charge de leurs frais médicaux incombe uniquement aux cantons. Les sous-commissions sont convaincues de la nécessité de mettre un accent sur la surveillance électronique au moyen de bracelets et soutiennent les discussions en cours avec d'autres cantons pour évaluer la mise en place d'une solution intercantonale qui devrait permettre des développements intéressants en matière de surveillance active.

Les sous-commissions constatent avec satisfaction que les préoccupations exprimées par certains services par rapport au déménagement sur le site de Tivoli ont été entendues, avec des solutions à la clé.

L'augmentation du nombre de successions répudiées inquiète les commissaires qui considèrent que cette situation peut traduire une précarité de la population neuchâteloise et/ou un désengagement moral entre générations.

Au vu de la coupure d'électricité survenue en Espagne au printemps 2025, les sous-commissions soutiennent les démarches entreprises par le SSCM dans le cadre de l'organisation de gestion de crise et, en particulier, l'instauration de points de rencontre d'urgence. Elles recommandent une communication simple et active afin d'informer la population de l'existence de ces infrastructures.

5.3. Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)

Les sous-commissions de gestion et des finances du DFFD se sont réunies le 7 mai 2025 pour examiner les comptes 2024 et le rapport de gestion financière.

La séance s'est déroulée en présence de la cheffe du département, du secrétaire général, du responsable des finances et de gestion, du chef du service financier ainsi que du chef du service des contributions. À cette occasion, les représentant-e-s du département ont commenté le compte de résultats (cf. tome 2, pages 193 et ss).

5.3.1. Considérations générales

En 2024, le Conseil d'État a poursuivi la mise en œuvre de son programme de législature en traduisant ses ambitions (canton uni, attractif, innovant et durable) en objectifs stratégiques et opérationnels pour le DFFD. Dès le 1^{er} mars 2024, le service des sports (SSPO) et le service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) ont été transférés au nouveau Département de la santé, des régions et des sports (DSRS), tandis que le service des contributions et le service financier ont intégré le DFFD.

Le secrétariat général du DFFD a assuré ses fonctions d'état-major, notamment en matière de coordination politique et budgétaire, de communication, de gestion parlementaire et de suivi des projets (fiscalité, digitalisation, constructions scolaires, etc.). Il a également renforcé ses effectifs (+0,6 EPT) pour gérer les nouvelles compétences liées aux finances et aux impôts. Enfin, il a fortement participé aux travaux cantonaux, intercantonaux et stratégiques dans les domaines de l'éducation, des finances et du numérique.

5.3.2. Examen de détail par service

Le tome 2 du rapport du Conseil d'État a été examiné service par service. Les principales thématiques abordées par les commissaires sont développées ci-après :

Service des contributions (SCCO)

En préambule, il a été rappelé qu'au niveau des recettes fiscales, les comptes 2024 reflètent la taxation 2023. L'indexation des salaires sur l'inflation en 2023 a des effets en termes de recettes supplémentaires des personnes physiques. Un ralentissement de la conjoncture est constaté depuis

la mi-2024. Dans le cadre des lods, un rattrapage a engendré quelques millions de francs de recettes supplémentaires.

Conséquences fiscales du retrait en capital du 2^e pilier

Le retrait du 2^e pilier en capital a des effets concrets sur les recettes fiscales. En effet, au moment du retrait, le capital est soumis à un impôt unique et il est ensuite, année après année, taxé comme fortune. Ainsi, les personnes qui optent pour un retrait en capital ne perçoivent pas de rente mensuelle et ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu lié à une rente.

Amnistie fiscale, impôt à la source et montants non déclarés

Pour rappel, l'amnistie fiscale dans le canton de Neuchâtel a pris fin en 2018 et a permis aux contribuables de régulariser spontanément leur situation fiscale sans encourir de poursuites pénales à condition que l'administration fiscale n'ait pas déjà connaissance de la soustraction d'impôt. Lors de l'amnistie fiscale, le service des contributions a constaté que plusieurs personnes exerçant des activités non déclarées se sont manifestées, révélant ainsi l'existence de fortunes jusque-là dissimulées.

Principe du bouclier fiscal

Il s'agit d'un mécanisme qui limite le montant total d'impôts qu'un contribuable doit payer, en le plafonnant par rapport à ses revenus. Il garantit au contribuable de ne pas payer plus qu'un certain pourcentage de son revenu annuel en impôt, même s'il possède une fortune importante. Dans le canton de Neuchâtel, la seule mesure assimilable à un bouclier fiscal concerne les propriétaires d'entreprises neuchâteloises dont la valeur de l'entreprise n'est imposée qu'à hauteur de 40%.

Impôt sur les successions

En Suisse, l'impôt sur les successions est principalement de compétence cantonale, ce qui signifie que chaque canton peut décider de son existence, de ses taux et de ses exonérations. L'impôt sur la fortune et l'impôt sur les successions sont étroitement liés. En cas de suppression de ces impôts dans le canton, ces éléments d'analyse ne seront plus visibles. L'enjeu dans le canton de Neuchâtel concerne le transfert du patrimoine industriel, notamment à des tiers (taux appliqué 45%), lorsque des liquidités peinent à être dégagées pour s'acquitter de cet impôt.

Impact de l'abandon de l'impôt sur la valeur locative

L'impôt minimum de 15% sur les sociétés n'aura pas d'effet péréquatif, puisque la péréquation financière se base sur les bénéfices effectivement réalisés. La suppression de la valeur locative pourrait avoir un impact pour le contribuable et les institutions financières, notamment car l'amortissement indirect via le 3^e pilier ne serait plus attrayant, puisque les intérêts ne seraient plus déductibles. En effet, le contribuable aurait intérêt à amortir sa dette directement.

L'autre impact de la suppression de l'impôt sur la valeur locative pourrait être une hausse du travail au noir, puisque les propriétaires ne pourraient plus déduire les travaux et les frais d'entretien effectués dans leur logement. Le service précise que l'estimation cadastrale d'un bien immobilier doit permettre de calculer la valeur locative qui doit correspondre au 70% de la valeur du marché.

Introduction de l'imposition individuelle

Par ailleurs, l'introduction de l'imposition individuelle soulèvera des difficultés en cas de séparation d'un couple. Sur le plan financier, il est important de prêter attention aux effets potentiels sur les revenus faibles et moyens, qui ne bénéficieront plus du mécanisme de splitting.

Impôt sur la dépense

Il s'agit des personnes imposées selon leur train de vie, autrement dit leurs dépenses annuelles en Suisse. Dans le canton, environ une trentaine de personnes bénéficient de ce régime fiscal particulier. Bien que ce nombre soit relativement modeste, ces contribuables rapportent jusqu'à environ 1,5 million de francs en recettes fiscales pour le canton.

Service financier (SFIN)

Le service a vécu une importante réorganisation en 2024, amenant à la suppression de l'office de recouvrement de l'État (OREE), à la création du domaine « Finances communales et gestion fiduciaire » et au déménagement dans les locaux de Tivoli.

Missions de l'OREE et de l'office du contentieux et du désendettement

L'office de recouvrement de l'État (OREE) était initialement chargé d'engager les procédures de poursuite à l'encontre de l'ensemble des administré-e-s débiteurs ou débitrices de créances

ouvertes. À mesure que l'office a pris de l'ampleur, des difficultés en matière de gestion ont conduit à plusieurs départs. En réponse à cette situation, une réorganisation a été décidée. La section en charge exclusivement de l'initiation des poursuites pour factures impayées – considérée comme la continuité logique de la comptabilité débiteurs – a été détachée de l'OREE et intégrée au service de comptabilité.

Un nouvel office, dénommé office du contentieux et du désendettement, a été créé pour se consacrer exclusivement à la gestion des actes de défaut de biens. Par ailleurs, la cellule juridique de l'OREE, spécialisée dans la législation sur les poursuites et faillites, a été dissoute. Ses membres ont été transféré-e-s à l'état-major du service financier, afin que leur expertise en matière de règlements financiers puisse être mobilisée dans d'autres affaires juridiques.

Service des communes

Le volet financier du service des communes a officiellement été intégré au service financier le 1^{er} mai 2024, à la suite du départ à la retraite de l'adjoint au chef de service. Dans un second temps, étant donné les enjeux financiers significatifs qu'il gère, l'ensemble du SCOM sera rattaché au service financier à compter du 1^{er} septembre 2025. Cette réorganisation vise à renforcer la continuité des activités, notamment en assurant la suppléance en cas d'absence de personnel. Dans cette perspective, le chef du service financier a rencontré l'ensemble des communes du canton en novembre 2024.

Frein à l'endettement et communes

Concernant le frein à l'endettement et la relation avec les communes, il est rappelé aux député-e-s que celles-ci disposent d'une autonomie institutionnelle. Le rôle du canton se limite à signaler au Conseil communal toute absence de conformité aux règlements en vigueur. Lors des révisions réglementaires, le service s'efforcera de constituer un collège de praticien-ne-s afin de garantir une application cohérente et concertée.

Réserves de lissage

Un bilan du mécanisme de lissage est actuellement en cours après cinq exercices ; dans un second temps, une réflexion sera engagée pour déterminer si des ajustements sont nécessaires.

Dépassements de crédit d'environ 8 millions de francs non transmis au Grand Conseil – Outil de recouvrement

L'outil de recouvrement DEBIT rencontre plusieurs difficultés, notamment en lien avec la complexité de reprendre quarante ans d'historique et de données traitées à l'aide de nombreux outils hétérogènes qu'il faut désormais intégrer dans une solution moderne. Certains champs associés à des enregistrements informatiques contiennent encore des informations, mais leur nom a été modifié sans explication, et les données ont été déplacées sans que les raisons de ces changements soient connues, générant d'importantes difficultés. Dans le domaine du recouvrement, deux problématiques ont été identifiées :

- a) les frais de poursuite sont enregistrés par le service financier comme des biens, services et autres charges d'exploitation et, parallèlement, comme une augmentation de créances, dans la perspective de leur recouvrement. Toutefois, les écritures comptables constatées par le service des contributions révèlent une récupération effective nettement inférieure à celle prévue, générant ainsi un écart comptable problématique.
- b) la gestion de l'impôt foncier des personnes physiques via un bordereau unique, intégré à la fois dans SAP et DEBIT, a engendré des difficultés d'interface. En cause, la présence, sur ce même bordereau, de deux types de revenus fiscaux (part communale et part cantonale), dont le traitement commun a complexifié la répartition et le suivi dans les systèmes. Ce problème est toutefois en voie de résolution.

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

PRIMA – ANIMA

En 2024, la répartition géographique des classes PRIMA et ANIMA est restée inchangée. ([brochure PRIMA/ANIMA](#)).

Besoins en personnel à l'école obligatoire

Pour la rentrée scolaire 2024-2025, la situation était tendue, bien que l'ensemble des postes aient pu être repourvus. Les problématiques liées à la pénurie de personnel enseignant dans le canton diffèrent de celles observées dans d'autres cantons, en raison d'une diminution du nombre d'élèves,

accompagnée d'une réduction du nombre de classes et, par conséquent, du besoin en enseignant-e-s. Certains cantons ont pris des décisions drastiques pour anticiper la pénurie d'enseignant-e-s et se trouvent actuellement avec davantage de personnel formé que de besoins.

Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO)

Projet Restart

Ce projet a démarré en septembre 2024 et le premier bilan se révèle très favorable. Il a atteint un public bien plus large que prévu : parmi les 623 demandes, 193 proviennent d'initiatives spontanées. L'effet d'appel et la visibilité accrue autour de ce projet ont permis d'attirer des jeunes n'étant inscrits dans aucun autre dispositif. Un renfort de l'ordre de 0,3 EPT autofinancé par l'assurance-invalidité (AI) est prévu dès le 1^{er} janvier 2026 pour répondre à la demande, ainsi qu'un soutien administratif de 0,5 EPT qui résultera d'un transfert interservices.

Haute école de musique

La hausse de la contribution HEM par rapport à l'année précédente s'explique par l'augmentation des salaires. Cette contribution ne dépend pas du nombre d'élèves inscrits à la HEM.

Lycées

Semaine de l'économie

Une semaine de l'économie est organisée en collaboration avec la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI). Bien que ce type d'activité soit sélectionné par les écoles, le département veille à garantir une représentation équilibrée des milieux patronaux et syndicaux dans le cadre de programmes de ce type.

Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

Charges du personnel

Le taux d'absentéisme du personnel est inférieur au taux budgété. De plus, le nombre d'élèves ukrainien-ne-s a été moins élevé que prévu, ce qui a conduit à une surestimation des besoins en termes de soutien pour ces élèves. Ces écarts peuvent être attribués, en grande partie, à la difficulté de budgétiser ces charges, qui ont été estimées au printemps 2023 pour les comptes 2024, dans un secteur très volatil, notamment influencé par les contrats d'apprentissage qui doivent être signés d'ici la fin de l'année scolaire. L'écart entre les comptes 2023 et 2024 est de 1,7%, ce qui est faible. Le taux de dualisation n'impacte pas le nombre d'enseignant-e-s étant donné l'effet de retard et l'effet de seuil ; les classes sont fermées une fois les places d'apprentissage créées et non l'inverse.

Service informatique (SIEN)

Le département indique que le rapport INOV a été retiré par le Conseil d'État suite aux discussions au sein de la commission Digitalisation. Une réflexion est en cours sur la manière d'y intégrer des projets tels que Justitia 4.0 et Hélium, dans un contexte où la planification reste particulièrement complexe.

Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual

Aucun commentaire n'a été formulé.

Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Dotation en personnel

Le département indique qu'il n'y a plus de poste vacant au sein du CCFI.

Autorités (AUEX, CHAN, AULE et AUJU)

Aucun commentaire n'a été formulé.

5.3.3. Bilan et perspectives

Les membres des sous-commissions tiennent à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des différents services pour l'ampleur du travail accompli et l'engagement démontré tout au long de l'année. La cheffe du département, accompagnée de son secrétaire général et des chefs de service présents, a répondu de manière transparente aux questions posées.

L'examen des comptes 2024 et du rapport de gestion financière du DFFD a permis de faire un tour d'horizon approfondi des activités du département. Malgré les incertitudes conjoncturelles et les défis liés à la planification de certains projets structurants, les indicateurs financiers restent globalement maîtrisés. Les services ont su s'adapter aux évolutions institutionnelles, tout en

poursuivant les objectifs du programme de législature. Les échanges ont été riches et constructifs, permettant d'éclairer les enjeux à venir, en particulier dans les domaines de la fiscalité, de la digitalisation et de la formation.

5.4. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

Les sous-commissions de gestion et des finances du DDTE ont rencontré le chef du département, le secrétaire général et le secrétaire général adjoint le 6 mai 2025. Les représentants des services ont été invités à se joindre à la séance par visioconférence.

5.4.1. Considérations générales

En 2024, le département a repris ses activités courantes après plusieurs années de gestion de crises. Les grands chantiers ont concerné la mise en œuvre du premier Plan climat, l'élaboration du second, la finalisation de la stratégie cantonale de développement durable, ainsi que la poursuite de la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030, dans la continuité des années précédentes.

Sur le plan financier, les comptes 2024 du département présentent un résultat global déficitaire de 69,1 millions de francs, soit un écart négatif de 9,8 millions de francs par rapport au budget. Ce déficit s'explique notamment par la cession d'infrastructures (8,5 millions de francs), par des recettes inférieures aux prévisions (émoluments, impôts sur les maisons de jeux) et par des attributions aux fonds (notamment pour l'énergie, à hauteur de 3,9 millions de francs). À l'inverse, les fonds ont mieux performé que prévu, avec un prélèvement à la fortune réduit de 11,7 millions de francs. Le département a atteint un taux d'occupation des postes prévus au budget supérieur à 98%.

Les projets structurants du DDTE ont progressé, notamment en matière de durabilité (soutien aux énergies renouvelables, développement de la mobilité douce et des transports publics) et d'aménagement du territoire. Le Grand Pont, les contournements routiers et les nouvelles infrastructures de transport illustrent les avancées concrètes réalisées en 2024.

Enfin, les travaux en lien avec d'autres dossiers importants ont été menés, tels que la gestion du loup, la protection des ressources en eau, le soutien à l'agriculture ou encore les opérations immobilières. L'année a aussi vu un remaniement organisationnel interne et la fin du mandat du chef du DDTE à la présidence de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics.

Un travail de fond est actuellement en cours s'agissant de transN, avec six groupes de travail chargés de l'optimisation du fonctionnement de l'entreprise. Une communication sera prochainement faite par le Conseil d'État pour indiquer où en sont les travaux et un rapport complet sera élaboré pour la fin de l'année 2025.

5.4.2. Examen de détail par service

Secrétariat général du DDTE (SDTE)

Plan climat

Les comptes démontrent que les dépenses liées au Plan climat sont plus faibles que prévu, ce qui s'explique notamment par le retard pris dans la réalisation de la démarche participative avec la population en prévision de la construction du Plan climat 2. Celle-ci devrait avoir lieu à partir de fin 2025. En outre, une mesure du Plan climat 1 consistait à soutenir une station de recharge hydrogène pour les poids lourds dans la région de La Tène, mais les porteurs de ce projet ont finalement renoncé à le concrétiser. S'agissant des autres mesures du Plan climat 1, 95% d'entre elles ont démarré, mais quelques retards ont pu engendrer une absence de dépenses.

Redevance sur les véhicules poids lourds (RPLP)

La gestion des véhicules soumis à la RPLP consiste en la perception de cette redevance par le SCAN pour la Confédération. Le SCAN reçoit ensuite une indemnisation de la Confédération pour cette tâche et en reverse une partie à l'État.

Collaboration entre NEVIA et le SPCH

Neuchâtel – Établissement pour la viabilité des infrastructures autoroutières (NEVIA) est une entité autonomisée avec personnalité juridique depuis une quinzaine d'années. Sa mission est essentiellement d'entretenir les routes nationales et de mener les chantiers qui s'y déroulent pour la Confédération. Il s'agit toutefois d'un établissement rattaché au canton, qui entretient des collaborations avec le service des ponts et chaussées (SPCH) pour l'exploitation et l'entretien lorsque cela est nécessaire. Par ailleurs, le chef de service adjoint du SPCH est également le

directeur de l'Unité territoriale 9, rassemblant NEVIA et le secteur d'entretien jurassien des routes nationales. S'agissant des flux financiers, NEVIA paie une redevance à l'État sur son capital propre. Celle-ci est encaissée par le SDTE. Des mandats sont donnés par le SPCH à NEVIA pour la réalisation de travaux électromécaniques dans les tunnels. Il arrive également que des mandats soient confiés et facturés par NEVIA au SPCH.

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Améliorations foncières

Les propriétaires terriens sont inquiets quant au fait que les travaux préparatoires à l'enquête sur les servitudes des syndicats d'améliorations foncières de La Côtière et de Savagnier n'aient pas pu être effectués. L'office des améliorations structurelles agricoles (OASA) s'est en effet concentré sur les plans de drainages plutôt que sur les plans de servitudes qu'ils doivent fournir pour finaliser ces travaux préparatoires avant la mise à l'enquête. Le service de l'agriculture (SAGR) et l'OASA ont toutefois été sensibilisés au fait que cela commençait à devenir urgent. La problématique est donc connue, néanmoins la commune de Val-de-Ruz est demandeuse de nombreuses prestations de l'OASA, qui doit prioriser ses missions.

Fonds des mensurations officielles

Ce fonds sert à comptabiliser les parts communales, cantonales et fédérales des nouvelles mensurations. Il s'agit en effet de projets s'étendant sur de très nombreuses années et le fonds des mensurations a été créé pour pouvoir financer cela sur le très long terme.

Coût énergétique de la géomatique

Le coût énergétique de la géomatique peut être calculé sur la base du nombre de serveurs et de l'infrastructure nécessaire. Le calcul du coût énergétique des activités numériques de l'État au sens large est en cours d'évaluation dans le cadre des travaux menés pour la comptabilisation des émissions de CO₂ de l'État. Les premiers résultats du domaine numérique sont étonnamment modestes en regard des autres sources d'émissions.

Service des transports (SCTR)

Évolution des indemnités versées à transN

TransN a finalement clôturé l'année 2024 avec un bénéfice, ce qui signifie qu'il n'y a pas de situation d'urgence pour la recapitalisation de l'entreprise. Le budget 2025 a été renforcé de quelque 8 millions de francs par rapport à 2024. Pour 2026, la situation devrait se stabiliser au niveau de 2025. Des décisions devront toutefois être prises avec le Grand Conseil s'agissant de la recapitalisation et de la consolidation de la société sur la durée. Même si le Conseil d'État espère pouvoir réaliser quelques économies grâce aux travaux de réorganisation menés actuellement, certains coûts pourraient malgré tout augmenter en regard des enjeux liés au développement des dessertes et de la décarbonation des bus.

Gouvernance de transN

En tant qu'actionnaire, le canton veillera à ce que des progrès soient également réalisés dans ce domaine. Les réflexions sont actuellement en cours et le SCTR participe aux travaux. Un groupe de travail traite de la clarification des rôles et des fonctionnements afin de remédier à une logique de silos entraînant un manque d'interactions non seulement avec le canton, mais également à l'interne. Un comité de pilotage entre le canton et l'entreprise devra permettre de faire des points de situation réguliers sur les options stratégiques. Il a en effet été constaté que la direction générale maintenait une trop forte étanchéité entre la volonté du canton et le domaine opérationnel.

Les détails de l'audit seront rendus disponibles lorsque le rapport du Conseil d'État sera publié, mais il est vrai qu'en comparaison avec d'autres entreprises de même taille, transN avait un état-major trop important. Néanmoins, ce développement de l'*overhead* ne s'est pas fait au détriment des autres effectifs.

Lignes 101 et 107

La modification du tracé de la ligne 107 par les Champs-Montants à Marin n'a pas suscité de réactions particulières. En revanche, la stabilité de l'horaire de cette ligne ainsi que de la ligne 101 est fragilisée en raison de nombreux chantiers. Une taskforce est mise sur pied réunissant transN, la ville de Neuchâtel, la commune de Laténa et le canton pour traiter ces problèmes.

Lignes 421 et 422

Il est prévu de travailler sur les difficultés rencontrées sur ces lignes et d'y apporter des améliorations en vue de la prochaine révision de l'horaire. La ligne 422 subit des instabilités d'horaire aux heures de pointe depuis longtemps. S'agissant de la ligne 421, elle a été remaniée par rapport à l'horaire CFF 2025. Les relations ont été optimisées à destination de Lausanne, mais la ligne ne peut malheureusement plus tenir toutes les correspondances, en particulier à destination de Bienne.

Introduction des trolleybus à batterie

L'introduction des trolleybus à batterie à La Chaux-de-Fonds est prévue par transN pour le second semestre 2025. L'électrification de toutes les lignes urbaines importantes reste la stratégie privilégiée par le canton, malgré les difficultés rencontrées initialement. Le choix de trolleybus à batterie permet d'avoir une certaine souplesse et de pouvoir circuler également lorsqu'il n'y a plus de lignes de contact. Les lignes 109 et 303 feront partie d'une seconde étape vers l'électrification. La réflexion est en cours suite au changement de la loi sur les transports publics récemment adoptée par le Grand Conseil. Le dépôt doit être équipé pour la recharge des bus et des tests doivent être menés en vue de l'achat de nouveaux bus.

Mesures d'économies de la Confédération – Taux de couverture

La Confédération n'envisage finalement pas d'augmenter le taux de couverture minimal de lignes de bus et de train. En revanche, des économies à hauteur de 5% sur le budget du transport régional voyageurs (TRV) pourraient être décidées pour le budget 2026 de la Confédération, avec un impact se chiffrant à quelque 800'000 francs pour le canton de Neuchâtel.

Service de l'aménagement du territoire (SCAT) + fonds d'aménagement du territoire

Projets d'agglomération

Compte tenu du rythme auquel se mettent en place les projets d'agglomération, il a été estimé opportun de considérer cela comme une charge courante à intégrer au budget de l'État et plus uniquement au sens de ce que peut financer le fonds d'aménagement du territoire. En effet, la politique d'agglomération est revue tous les quatre ans et le canton finance objectivement pour encourager les communes à réaliser les projets, il ne s'agit donc plus uniquement de planification.

Encaissement des droits de superficie des terrains de l'État

Le rattachement de la cellule foncière au SCAT a engendré un nouveau revenu pour le service, avec l'encaissement de droits de superficie d'un terrain de l'État concernant l'anneau d'athlétisme de Colombier. Il s'agit toutefois d'une particularité, car les droits de superficie sont généralement encaissés par les services gestionnaires des terrains. Il n'est pas prévu de réunir tous les revenus des droits de superficie dans cette rubrique.

Sentier du Lac

Deux tronçons du sentier du Lac ont déjà fait l'objet d'une inauguration. Une nouvelle section d'environ 400 mètres (Damettaz, Grande Béroche) sera inaugurée prochainement. L'avancée du projet est progressive, en fonction des accords trouvés avec les riverains. Les derniers tronçons seront évidemment ceux qui font l'objet des plus vives oppositions. Un arbitrage politique et des mesures plus fermes de la part de l'État seront alors certainement nécessaires pour débloquer la situation.

Évolution des permis de construire

Malgré une baisse du nombre de permis de construire délivrés, il faut souligner une progression de la valeur des chantiers entre 2023 et 2024. En intégrant les plans spéciaux et plans de quartiers valant permis de construire, le SCAT a délivré des permis pour des chantiers d'une valeur totale de 1 milliard de francs.

Traitement des plans d'aménagement locaux (PAL)

Au total, deux équivalents plein temps (EPT) ont été engagés afin de renforcer les ressources de l'État dédiées à ce dossier important. Il est difficile de trouver le personnel immédiatement opérationnel pour cette tâche sur le marché, car tous les cantons se trouvent dans le même processus. Une vacance de poste de juriste a toutefois péjoré un peu les forces de travail disponibles.

La subvention complémentaire octroyée à certaines communes pour la réalisation de cette tâche complexe provient du fonds d'aménagement du territoire.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Impôt sur l'offre de jeux numériques

Les impôts sur les jeux en ligne sont perçus par la Confédération. Le casino de Neuchâtel a mis fin à son offre en ligne en 2023. Globalement, depuis la pandémie, le casino de Neuchâtel a enregistré une baisse de fréquentation très importante, pour atteindre aujourd'hui le niveau de sa première année d'activité.

Substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), chlorothalonil et nitrates

Les PFAS représentent un problème général pour de très nombreuses denrées alimentaires en Suisse et en Europe. La Confédération publiera sa stratégie d'assainissement de ces produits d'ici la fin de l'année 2025. Le canton n'est en revanche pas confronté à des problèmes particuliers s'agissant du chlorothalonil et du nitrate. Des mesures de réduction ont été prises sur ce dernier et l'absence d'élevage intensif sur le territoire permet de le maintenir en dessous de la limite fixée par l'Ordonnance fédérale sur les eaux (OEaux).

Police du commerce

Le nombre d'autorisations délivrées pour des manifestations a atteint un niveau record en 2024, notamment en lien avec le nombre de stands de la Fête des vendanges. Cela a entraîné une augmentation des revenus de près de 60'000 francs.

Grippe aviaire

Les mesures de protection ont été levées fin mars 2025. Aucun cas n'a été détecté dans le canton de Neuchâtel et, globalement, l'hiver 2024-2025 a été calme pour l'ensemble de la Suisse. La maladie est néanmoins toujours très active, notamment aux Pays-Bas, et les États-Unis sont confrontés à une contamination des vaches laitières par ce virus.

Taxe sur les chiens

Cette taxe est affectée conformément aux articles 6 et 7 de la loi sur les chiens (LChiens). Aucune base légale ne prévoit de soutien aux refuges spécifiquement destinés aux chats.

Importation de chiots

La législation fédérale a été modifiée afin de restreindre la possibilité d'importer des chiots. L'impact de ce durcissement est difficilement perceptible, puisque les arrivées sont immédiatement refoulées par les douanes et seules celles qui n'ont pas pu être détectées sont finalement connues. Les vétérinaires contribuent activement à annoncer ces cas au SCAV, qui les dénonce ensuite au Ministère public. Les chiots sont placés en quarantaine durant 120 jours. La campagne de la Confédération visant à sensibiliser la population à ces importations illégales fonctionne bien.

Service de l'agriculture (SAGR) + fonds agricole et viticole

Remboursement de subventions OFAG

Il y a quelques années, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a exclu le versement de paiements directs aux exploitants de terres agricoles exploitées non classées en zone agricole. Le canton avait alors jugé que ces terres devaient encore être considérées en zone agricole, car elles n'avaient pas encore été sanctionnées en zone à bâtir. Lorsque l'OFAG a finalement exigé du canton que les versements cessent et a également demandé que les sommes versées soient récupérées rétroactivement. Le canton s'est opposé à cette décision et, afin de régler l'affaire, a remboursé ces montants à l'OFAG à la place des exploitants concernés.

Fonds agricole et viticole

La défense professionnelle viti-vinicole se matérialise par un versement à la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) pour le paiement de la contribution cantonale de l'interprofession neuchâteloise auprès de l'interprofession suisse et de la Confédération suisse des vignerons. Ces organisations militent pour obtenir des moyens fédéraux pour cofinancer la promotion.

Qu'il s'agisse de coûts de promotion ou de défense professionnelle, ces montants sont financés par le versement de contributions viticoles de la part des encaveurs et des vignerons pour alimenter le fonds. La promotion représente la plus grande part des coûts.

Accessibilité des terres agricoles

Les projets de développement régional (PDR) permettent d'accompagner certains projets, modestes en termes de surface, menés par des non-professionnels de l'agriculture. La loi sur le droit foncier rural (LDFR), appliquée par la commission foncière agricole lorsqu'elle rend ses décisions, fixe les critères pour devenir propriétaire de terres agricoles.

Pro Natura se porte acquéreur de nombreux terrains agricoles. Si l'association est éligible sur certains d'entre eux, cela n'a pas été le cas s'agissant du domaine du Cerneux-Pequignot. La décision a été communiquée en bonne et due forme à Pro Natura il y a quelques semaines.

Service de l'énergie (SENE) + fonds des eaux + fonds de l'énergie

Centrale à gaz de Cornaux

Les coûts liés à la mise à disposition de cette installation sont entièrement à la charge de la Confédération et Groupe E est l'entreprise exploitante. Le canton n'a pas de frais pour le fonctionnement ou l'entretien de cette centrale.

STEP du Locle

Suite à l'adaptation de la législation fédérale, de nouveaux sites potentiels sont en cours d'évaluation pour la construction de la STEP. Un bureau d'études a été mandaté et le site doit être choisi cette année. Suivra ensuite l'élaboration du projet, la demande de permis de construire et la réalisation. La réalisation de ces étapes relève entièrement de la commune et nécessitera encore plusieurs années.

Nuisances sonores

Chaque plainte pour nuisances sonores est prise au sérieux et évaluée. Dans certains cas, elle fait l'objet de mesurages sur le terrain et d'un rapport à destination de la personne plaignante. En cas de dépassement des normes, des mesures sont prises pour y remédier. Il faut souligner que, dans la plupart des cas, les valeurs limites sont respectées. Le cadastre du bruit permet d'identifier les points problématiques.

Surestimation récurrente du budget du groupe 42 – Taxes

Les écarts constatés depuis 2022 entre le budget et les comptes de cette rubrique sont liés à chaque fois à des raisons différentes : en 2022, le motif était le report de la mise en œuvre de la loi sur les déchets ; en 2023, l'écart était en lien avec les vignettes sur les installations de chauffage. En 2024, les chiffres communiqués par les entreprises s'agissant de l'élimination de matériaux se basaient sur les données de 2023. Au moment du bouclage 2024, l'ensemble de la facturation n'avait pas encore été faite et une opération transitoire a été comptabilisée sur la base d'une estimation réalisée par les entreprises concernées. Celle-ci s'est finalement révélée inférieure à la réalité. En finalité, la somme des factures établies concernant l'année 2024 correspond bel et bien au budget qui avait été élaboré.

Réduction de la consommation d'électricité des collectivités publiques

L'article 5 de la loi sur l'énergie (LCEn) donne dix ans aux collectivités pour réduire de 20% leur consommation d'électricité ou pour couvrir ce taux par des énergies renouvelables. Compte tenu de l'échelonnement de l'année de référence entre 2015 et 2020, les premières communes devraient arriver au terme de ce délai à la fin de l'année 2025. Les résultats intermédiaires demandés par le SENE permettent de se montrer confiants quant au fait que les communes sont sur le bon chemin. Les résultats consolidés seront transmis au Conseil d'État et ensuite relayés en commission parlementaire. Aujourd'hui, toutes les communes ont engagé les travaux pour l'élaboration d'un plan communal des énergies.

Fonds cantonal de l'énergie

L'effet de levier du franc cantonal pour l'obtention du soutien de la Confédération au Programme Bâtiments se réduit à mesure que les cantons développent leurs stratégies d'assainissement. Le financement cantonal du fonds doit donc augmenter proportionnellement, afin de pouvoir répondre aux sollicitations. Les mesures d'économies de la Confédération amplifieront certainement ce phénomène. Jusqu'ici, toutes les demandes conformes ont été honorées.

Qualité de l'air

Le plan cantonal de mesures pour la préservation de la qualité de l'air a été mis à jour pour la première fois depuis les années 1990. Le rapport 2023 sur la qualité de l'air figurant sur le site du SENE montre une évolution positive, malgré quelques pics dus aux conditions météorologiques.

Service des ponts et chaussées (SPCH)

Effet comptable de la cession de routes

Les investissements faits sur le Grand Pont et sur la RC 1320 représentent un coût net. Ces infrastructures ayant été cédées, il a fallu les sortir des immobilisations, ce qui a impacté le compte de résultats du SPCH d'une charge financière de 8'500'000 francs.

S'agissant du coût d'entretien de ces tronçons, une convention est établie entre le canton et les communes concernées afin de leur reverser une part des fonds accordés par la Confédération pour l'entretien des routes nationales.

Recettes fédérales liées à la RPLP et à l'impôt sur les huiles minérales (revenus de transfert)

Les recettes fédérales, qu'elles soient liées aux huiles minérales, aux routes principales, aux routes principales en région périphérique ou de montagne ou encore à la RPLP, sont calculées selon des clés de répartition différentes par l'OFROU et proviennent de sources fédérales diverses. Les pronostics de recettes sont communiqués par la Confédération, le canton ne réalise pas ses propres calculs quant à ces versements fédéraux. Pour 2024, le pronostic transmis par la Confédération s'est avéré inférieur aux comptabilisations effectives.

Coût du contournement est de La Chaux-de-Fonds

Il est aujourd'hui trop tôt pour dire si le temps nécessaire pour le traitement des recours engendrera un impact du renchérissement sur le crédit de 86 millions de francs prévu. En effet, jusqu'ici, les adjudications correspondaient à ce qui était devisé, mais il faut attendre de connaître le montant final pour l'adjudication du tronçon le plus significatif (tunnel des Arrêtes) à l'automne 2025.

Protection contre les crues

Depuis les catastrophes vécues à Dombresson et à Cressier, les communes concernées par cette problématique ont bien perçu l'importance de ces mesures de protection. Elles ne sont toutefois pas toutes équipées pour répondre à cet enjeu. Le canton doit les accompagner, mais elles conservent l'entier des compétences décisionnelles. Une séance sera organisée à l'automne 2025 afin de les sensibiliser aux risques et de répondre à leurs questions.

Travaux sur la route des Ponts-de-Martel – Les Coeudres

Ces travaux sont compliqués en raison du maintien du trafic, notamment sur des zones complexes du point de vue géotechnique. Malgré tout, ils avancent à satisfaction et le service a bon espoir de pouvoir les voir se terminer en 2027 et de respecter le budget, malgré une qualité de terrain plus mauvaise que prévu.

Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) + fonds forestier de réserve + fonds de conservation de la forêt

Réduction des subventions de la Confédération

Un premier volet de réduction des subventions de la Confédération a été acté dans les conventions-programmes. Néanmoins les conventions-programmes 2025-2028 qui seront soumises au Grand Conseil prochainement restent ambitieuses et cette baisse ne devrait pas avoir d'impact notable sur le fonctionnement du service. Les projets prioritaires sont maintenus. Il n'est toutefois pas exclu que la Confédération revienne en cours d'exercice avec un projet de réduction de 10% des enveloppes. Le Conseil d'État a contesté cette mesure.

Impact de la faune sur les forêts

L'enjeu est de trouver un équilibre entre la gestion de la faune et la préservation des forêts. Des zones problématiques avaient été identifiées afin que les chasseurs puissent intervenir dans ces secteurs particuliers. Ce travail doit aujourd'hui être refait, afin de mettre à jour la carte des zones problématiques.

Nids dans les arbres au Locle

Aucune demande de renouvellement du bail concédé par la ville du Locle n'est parvenue au SFFN à ce jour. À l'origine, ces cabanes ont bénéficié d'un défrichement temporaire sans compensation à la condition de rendre la zone à la forêt au terme de la concession. Des prolongations sont envisageables mais, le cas échéant, il faudra envisager de changer d'arbres, car ceux utilisés jusqu'ici sont malades.

5.4.3. Bilan et perspectives

En 2024, le département a retrouvé un rythme de croisière en poursuivant ses projets en matière de développement durable et de mobilité. Les perspectives pour les années à venir s'inscrivent dans la continuité des projets engagés, à l'exception notable du transfert du SCTR au nouveau Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC). Sur le plan financier, le bilan 2024 reste globalement conforme au budget, malgré un déficit marqué par des facteurs conjoncturels et structurels. Toutefois, les incertitudes entourant les mesures d'économies de la Confédération pourraient peser sur les équilibres futurs et nécessiter une vigilance renforcée.

5.5. Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)

Les sous-commissions des finances et de gestion du DECS ont siégé le 6 mai 2025, en présence de la cheffe du département, du secrétaire général et du responsable financier et de gestion, afin de procéder à l'examen du rapport de gestion et des comptes 2024. Les représentants-e-s des services ont été invité-e-s à se joindre, successivement, à la séance et ont ainsi pu apporter leur éclairage et des précisions lorsque cela s'est avéré nécessaire.

5.5.1. Considérations générales

En préambule, la cheffe du département a rappelé quelques éléments généraux et de contexte.

Le taux de chômage, qui était de 3,3% en janvier 2024, a atteint, à la fin du mois de décembre 2024, 4,2% et affiché une moyenne annuelle de 3,6% (contre 2,6 % en 2023). Les primes d'assurance-maladie ont augmenté, en moyenne, de 9,8% en 2024, après une augmentation moyenne de 9,5% en 2023. Ces augmentations ont amené le département à prendre plusieurs mesures successives dans le domaine des subsides à l'assurance-maladie, notamment avec l'élargissement du périmètre des ayants droit. Elles ont également eu un impact sur le contentieux, malgré le crédit supplémentaire sollicité auprès du Grand Conseil. L'effectif des personnes en provenance d'Ukraine a été moins important que prévu (1'470 personnes au budget 2024 contre 1'395 personnes dans les comptes 2024). L'effectif total des personnes issues de l'asile prises en charge en premier et deuxième accueil s'élève à 1'800 personnes. Ce chiffre représente une pression relativement élevée sur le service, en comparaison de la moyenne annuelle observée entre 2017 et 2021, soit après la Syrie (2015-2016) et avant l'Ukraine (2022). Dans le domaine de l'aide sociale, la hausse du taux de chômage n'a pas encore eu d'effets sur le nombre de dossiers, dont le nombre reste relativement stable (4'988 dossiers en 2024).

En matière de prestations complémentaires (PC) AVS / AI (hors subsides LAMal), l'évolution des dépenses a nécessité une demande de crédit supplémentaire en juillet 2024. Cette demande était principalement motivée par des demandes de prestations complémentaires AVS en hausse, vraisemblablement en lien avec la hausse des primes d'assurance-maladie, par l'impact moindre de la fin de la période transitoire de la réforme PC fédérale et par l'augmentation des PC AI liée à d'importants droits à des prestations rétroactives. La hausse de l'augmentation des charges dans le domaine des PC est en partie compensée par une augmentation du subventionnement de la Confédération.

En matière de subsides LAMal, le nombre total de bénéficiaires en 2024 a nettement progressé et s'élève à près de 40'000 personnes, pour un montant total de 148,2 millions de francs. Cette augmentation, liée aux mesures significatives prises entre 2023 et 2024, concerne principalement la catégorie des bénéficiaires de subsides de classifications ordinaires (hors aide sociale et PC AVS/AI). L'exercice se clôture ainsi avec un écart de 1,6% par rapport aux prévisions budgétaires (sur l'enveloppe à 100%), un écart jugé raisonnable par le département.

Gestion du personnel

Les effectifs en lien avec la crise ukrainienne sont dans les attentes du budget 2024. Les charges de personnel (groupe 30) sont inférieures au budget, principalement en raison de postes vacants ou non remplacés.

Finances

Au niveau des charges de transfert (groupe 36), l'écart entre le budget et les comptes s'explique principalement par la hausse des primes d'assurance-maladie et par l'augmentation des dépenses liées aux PC. Ces éléments sont partiellement compensés par une baisse des bénéficiaires de l'aide sociale et un nombre moins important que prévu d'arrivées de personnes titulaires de permis N et F et de réfugié-e-s. Au niveau des revenus de transfert (groupe 46), l'écart entre le budget et les comptes est principalement lié à la diminution des forfaits reçus par la Confédération dans le cadre de la crise ukrainienne et aux revenus du recouvrement du contentieux LAMal moins élevés qu'escompté. Il est atténué par l'augmentation de subventions de la Confédération dans le cadre des prestations complémentaires et des subsides LAMal.

5.5.2. Examen de détail par service

Secrétariat général (SECS)

Mesures du Plan climat

Parallèlement à ses tâches récurrentes, le SECS a contribué au déploiement des mesures T6 (accompagnement de la population vers les nouveaux métiers induits par la transition énergétique et les changements climatiques) et T7 (programme « Vivre ensemble ») du Plan climat 1. Durant l'année 2024, une vingtaine de projets ont bénéficié du soutien du programme « Vivre ensemble ». Ce programme vise à encourager des initiatives à la fois nouvelles et innovantes, tout en apportant un appui à des projets déjà existants. L'objectif est notamment de permettre à ces derniers de se consolider ou de s'ancrer dans d'autres contextes, sans pour autant impliquer un financement annuel et durable de la part de l'État.

Le DECS, tout comme les autres départements, est impliqué dans l'élaboration du Plan climat 2. La cheffe du département est vice-présidente de la plateforme interne à l'État qui pilote à la fois le volet développement durable et le Plan climat. Le processus du Plan climat 2 avance bien. La consultation auprès des communes aura lieu prochainement.

Subsides LAMal PC

Les mesures entrées en vigueur en janvier 2021 consistant à demander en restitution les prestations aux héritier-ère-s des bénéficiaires PC déploient de plus en plus d'effets. Cette tendance s'explique principalement par le fait que la population a été informée grâce à la distribution d'un flyer en 2023.

Task force Employabilité des personnes migrantes (TFEM)

Un travail d'harmonisation des bases de données des différentes entités impliquées est en cours. Chaque service utilisant son propre outil, l'objectif est d'améliorer la visibilité sur l'ensemble du macro-processus, de limiter la perte d'informations et d'éviter le cloisonnement des actions. À ce jour, le suivi de l'évolution des situations, par exemple en ce qui concerne l'autonomie financière, est difficile.

Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

En 2024, l'OPFE a élargi son champ d'action en ajoutant un quatrième domaine d'intervention – la protection des personnes LGBTIQ+ – aux thématiques déjà couvertes que sont la politique familiale, l'égalité et la lutte contre les violences domestiques. Cette décision a nécessité un renforcement des effectifs et l'office passe de 3,1 EPT en 2023-2024 à 3,6 EPT dès 2025.

Le déménagement à Tivoli a été bénéfique pour l'office, pour qui des interactions avec d'autres services de l'État sont importantes et nécessaires.

L'OPFE a consacré une partie importante de ses ressources à la prévention et la lutte contre les violences domestiques (terme qui englobe toutes les facettes des violences intrafamiliales, dont celles envers les enfants), notamment avec le lancement du nouveau Centre neuchâtelois de médecine des violences (CNMV), soutenu financièrement pour un quart par l'OPFE.

Depuis mai 2024, l'OPFE assure la co-présidence de la Conférence suisse contre la violence domestique, en parallèle de la présidence de la Conférence latine contre la violence domestique. Il s'agit d'un mandat ponctuel (tournus entre les cantons).

Durant l'année 2024, l'OPFE a travaillé aux projets de réponse à divers objets parlementaires, notamment la motion [21.125](#), traitant du contrôle de l'égalité salariale auprès des entités subventionnées et dans les marchés publics, et la motion [19.151](#), traitant de la classification salariale au sein de l'administration. Ces objets demandent des études assez complètes et le travail est encore en cours.

Le phénomène des violences domestiques touche toutes les origines, tous les milieux socio-économiques. Au niveau des actions de prévention, les approches peuvent toutefois être différentes selon les populations concernées.

Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)

Gestion du personnel

L'entrée en vigueur de la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIncA) a impliqué de nouvelles missions, une réorganisation des tâches et des processus de travail pour le service. En termes d'effectifs, le SAHA est passé de 3 à 11 personnes, pour un total de 7,85 EPT au 31 décembre 2024.

Commission des plaintes (CoP)

La CoP a été désignée par le Conseil d'État en mars 2024. Cette commission, instance indépendante de l'administration, concerne les plaintes contre les institutions, mais également celles dénonçant les discriminations dans la société en général. Le canton de Neuchâtel est l'un des premiers cantons à mettre en place une telle commission.

Contrats de prestations

Une avancée importante a été faite dans le domaine, mais le processus a été compliqué. Les institutions ont exprimé beaucoup de craintes, engendrant un conséquent travail de réassurance de la part du service et du département. La conclusion de ces contrats a également demandé un travail de coordination avec les autres départements concernés, notamment avec le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) et le service de l'enseignement (SEEO) concernant les mineurs. De nouveaux contrats de prestations devront être conclus pour 2026.

Loterie romande (LoRo)

La contribution de la LoRo contre la dépendance au jeu a été inférieure de 18'000 francs par rapport au montant budgété. Ce montant, lié aux revenus de la LoRo, est calculé selon une clé de répartition intercantonale.

Programme Unified

Le programme, projet pilote soutenu par le SAHA à 50%, a rencontré un vif succès et sera pérennisé par le service des sports (SSPO). La collaboration entre le SSPO et le SAHA va se poursuivre, mais ce dernier sera moins impliqué dans l'opérationnel. L'inclusion fait maintenant complètement partie du concept cantonal des sports, notamment en ce qui concerne les conditions d'accessibilité des infrastructures.

Hausse du coût des placements hors canton

Les augmentations des prix dans les autres cantons reposent sur les mêmes principes que ceux appliqués dans le canton de Neuchâtel (la reconnaissance de l'IPC ou la crise de l'énergie par exemple). Le canton de Vaud a débloqué 11 millions de francs pour une revalorisation salariale des personnes travaillant dans les institutions sociales, ce qui a impacté le prix des prestations. Le canton de Neuchâtel est soumis à la Convention intercantonale pour les institutions sociales (CIIS), les prix dans le canton sont donc calculés de la même manière que dans les cantons voisins. Le département étudie, dans le cadre de l'élaboration du budget 2026, une possible adaptation de la taxe journalière, restée identique depuis plus de dix ans (taxe payée par les bénéficiaires via les PC).

Service de l'emploi (SEMP)

Gestion du personnel

À l'interne, la direction du SEMP a vu le départ de trois cadres, dans un contexte de recalibrage du dispositif.

Décisions d'octroi de formation

Le nombre de décisions d'octroi de formation a progressé. Dans le domaine de la santé, depuis plusieurs années, des auxiliaires de santé sont formés par la Croix-Rouge. Le service travaille également sur la reconversion professionnelle, dans le cadre de l'initiative sur les soins infirmiers. Un projet pilote avec quatre personnes va démarrer en 2025. D'année en année, le nombre de personnes sera augmenté afin de pouvoir former le personnel infirmier.

Réduction d'horaire de travail (RHT)

Les décisions de RHT ont été rendues dans un délai moyen de 9,3 jours, chaque demande devant être instruite. Le délai de réponse est bon en comparaison avec les autres cantons.

Enquêtes en observation renforcée

Les enquêtes en observation renforcée visent à examiner des secteurs principalement non soumis à des conventions collectives, des secteurs de grande envergure (comme l'horlogerie par exemple), ou encore des domaines ayant révélé des lacunes lors des contrôles ordinaires. Ce fut notamment le cas dans les bureaux d'architecture, où des problèmes avaient été constatés concernant les stages et l'embauche de personnel qualifié à des salaires inférieurs à ceux d'usage (selon le calculateur du SECO).

Abus aux prestations sociales

Le SEMP n'est pas compétent pour chiffrer le préjudice, qui relève de la compétence des services sociaux régionaux (SSR). Le SEMP enquête et identifie, avec le service social compétent, le montant du préjudice qui est communiqué au service.

Finances

Le SEMP doit faire face à deux grandes difficultés : la multiplicité des financements, qui doit être gérée afin d'éviter l'augmentation de la part cantonale, et la gestion de l'enveloppe versée par la Confédération (le nombre de demandeurs d'emploi moyen, qui fixe le montant de l'enveloppe, n'est connu que le 31 décembre). À noter que le financement fédéral est dégressif (plus il y a de demandeurs d'emploi, moins le montant par personne est élevé).

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Toutes les prestations du service sont en augmentation (consultations sociales, médiations, interventions dans les centres de formation, interprétations, traductions). Le dialogue avec les collectivités étrangères a été renforcé, notamment avec les communautés érythréenne et ukrainienne et avec les Neuchâtelois-es lié-e-s au Congo et au Rwanda. Le racisme, l'antisémitisme et l'insécurité vécue par les communautés étrangères sont des phénomènes en augmentation, sur lesquels le service doit continuer de travailler. Il en va de même pour les relations entre la population neuchâteloise et les personnes hébergées au Centre fédéral d'accueil (CFA) de Boudry et les arrivées, en augmentation, des mineur-e-s non accompagné-e-s.

Gestion du personnel

L'année 2024 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau chef de service adjoint et d'un nouveau responsable financier.

Semaine d'action contre le racisme

La semaine d'action contre le racisme 2024 a été la plus grande jamais organisée dans le canton.

Formation des fonctionnaires de l'État de Neuchâtel

Tous et toutes les fonctionnaires de l'État de Neuchâtel ont suivi une formation, obligatoire, sur l'anti-discrimination. Cette formation a été accompagnée par l'ouverture d'un bureau des plaintes pour racisme, discrimination et/ou violence commise par des titulaires de la fonction publique. La formation continuera d'être proposée à tous les nouveaux collaborateurs et à toutes les nouvelles collaboratrices de l'État (formation continue).

Réforme de l'acquisition des compétences de base pour les réfugié-e-s

Afin de répondre aux exigences de l'Agenda Intégration Suisse (AIS), le dispositif des cours de français, notamment pour les personnes en provenance d'Ukraine, a été massivement renforcé. Des cours de nouvelles technologies et de préparation à l'emploi sont également proposés. Une réflexion a été lancée pour trouver une solution concernant la problématique de la garde d'enfants.

Collaboration avec les communes

En 2024, le service a travaillé en étroite collaboration avec les communes, en particulier avec celles disposant de services d'intégration, soit Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Le service entretient également un lien direct avec l'Association des communes neuchâteloises, en particulier avec la Conférence des directeurs communaux de l'action sociale. Cette collaboration permet de favoriser la mise en œuvre des actions d'intégration au niveau communal.

Formations

La formation de polissage au Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) est un projet pilote, durant lequel des cours de français sont également dispensés, s'adressant à des personnes en train de finaliser leur employabilité mais pour qui la seule aide du SEMP ne sera pas suffisante. Le projet fonctionne à la satisfaction du CNIP et des formateurs, mais pas encore à celle des entreprises, puisque les participant-e-s peinent à trouver un emploi à la fin de la formation. Le projet avait été mis en place en réponse à une demande qui, aujourd'hui, n'est plus d'actualité.

Le projet fédéral « Préapprentissage d'intégration » s'adresse aux personnes jeunes qui n'ont pas de projet de formation ni de projet professionnel, pas d'assistante sociale ou de proches aidants pouvant les orienter, avec l'objectif de les envoyer dès que possible à l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP). Le COSM travaille sur ce projet en collaboration avec les communes.

ESPACE (Espace social et professionnel d'acquisition de compétences et d'expériences)

La pertinence et l'opportunité de cette structure demeurent, et le projet garde toute sa légitimité. Toutefois, le service a dû renoncer à augmenter le nombre de participants et se limiter aux 360 apprenant-e-s actuel-le-s, afin de conserver la maîtrise du dispositif et de consolider son fonctionnement. Les assistant-e-s sociaux-ales y envoient surtout des personnes qui ont besoin de plus qu'un simple cours magistral de français et d'un encadrement socio-éducatif. Le service de garde d'enfants pendant les cours est maintenu. La collaboration avec les bénévoles et les associations n'a pas été aussi importante que prévue. ESPACE ne couvre sans doute pas tous les besoins des associations, mais il répond aux engagements initiaux.

Finances

Concernant les fonds AIS et S, le service continue sans cesse d'établir des rapports dynamiques qui permettent d'utiliser ces fonds de la manière la plus adéquate possible, afin de faire face aux évolutions des prestations et besoins des bénéficiaires.

Service des migrations (SMIG)

Gestion du personnel

L'année 2024 a été marquée par un changement à la tête du service, ainsi que par une période plus complexe pour l'office social de l'asile en second accueil (OSAS), nécessitant une forte mobilisation des autres membres de la direction. Le déménagement à Tivoli a amené à une meilleure cohésion du service.

Office social de l'asile en second accueil (OSAS)

La complexité du marché immobilier dans le canton et le manque de logements vacants correspondant aux normes financières déterminées dans le domaine de l'asile continuent à représenter des défis de taille pour le SMIG. En matière d'hébergements, la situation reste donc tendue. Une proportion importante de personnes issues de l'asile sont domiciliées dans le haut du canton, en raison du prix moins élevé des loyers. Un juste équilibre en matière de répartition sur le territoire cantonal doit être trouvé.

Centre fédéral de Boudry (CFA)

La situation en lien avec le Centre fédéral de Boudry (CFA) a également eu un impact sur l'activité du service et a mobilisé des ressources (participation à des séances de coordination, déploiement du service de sécurité dans les transports publics, etc.), même si cela n'apparaît pas dans les comptes (le CFA dépend de financements fédéraux).

Population ukrainienne

Le nombre de personnes en provenance d'Ukraine a diminué (355 arrivées en 2024, 468 en 2023). Toutefois, cette baisse ne s'est pas encore répercutée sur le taux d'occupation des centres d'accueil cantonaux. Cette situation peut s'expliquer par le fait que la procédure du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a en partie changé et par l'effet des procédures accélérées pour certaines nationalités. À noter que tous les enfants ukrainiens sont scolarisés et que les jeunes se forment et s'intègrent bien. En matière d'intégration professionnelle, en ce qui concerne les personnes titulaires d'un permis S, trois collaborateurs sont aujourd'hui chargés de les accompagner. Un bilan de compétences est effectué, suivi d'un accompagnement personnalisé et de propositions de mesures adaptées.

Le nouvel objectif fixé par la Confédération visant un taux d'employabilité des personnes ukrainiennes sur le premier marché du travail de 40% a fortement mobilisé le service et a engendré une collaboration accrue avec le COSM et le SEMP. À fin 2024, le taux de prise d'emploi a atteint 19% dans le canton, un chiffre dans la moyenne des cantons romands, mais inférieur à la moyenne suisse. Différents facteurs peuvent expliquer ces chiffres, dont le temps nécessaire à l'acquisition de la langue. Si les cantons suisses-allemands sont également confrontés à la problématique de la langue, il faut noter que le SEM tient compte, lors de l'élaboration de ses statistiques, du taux de chômage dans les cantons, ce qui peut expliquer les différences en termes de résultats.

Renvois forcés

S'agissant des renvois forcés et des expulsions pénales, 129 départs ont été organisés. Une cinquantaine de ces départs n'ont pas pu être exécutés (papiers non valables, pas de reconnaissance par le consulat, raisons politiques, disparition de la personne, départ du canton, incarcération).

Soins médicaux

Le nombre de personnes nécessitant des soins médicaux importants et arrivant avec des problèmes de santé conséquents continue d'augmenter. Toutefois, il n'existe pas de « tourisme médical » et aucun soin de confort n'est délivré. Seuls des soins d'urgence ou nécessaires sont prodigués. En matière de soins dentaires, dès que le devis dépasse 500 francs, le dossier est soumis au médecin-dentiste-conseil, qui est très vigilant.

Service de l'action sociale (SASO)

Gestion du personnel

Suite aux différentes mesures prises par le Conseil d'État pour améliorer le soutien à la population, notamment par la réduction individuelle des primes, le service a dû faire face à une très forte charge de travail, spécialement à l'office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses (OCAB) et à l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE). Cela a eu une influence sur le nombre d'absences.

Conventions de désendettement

Le plan cantonal de lutte contre le surendettement élaboré par le Conseil d'État comprend trois volets : sensibilisation et prévention, détection précoce et assainissement. Les deux premiers volets sont de la compétence du DECS, et plus spécifiquement du SASO. Le volet de l'assainissement est sous la responsabilité du département des finances, respectivement du service financier (SFIN), le tout coordonné par la plateforme cantonale de lutte contre le surendettement. En matière d'assainissement financier, la loi sur la lutte et la prévention contre le surendettement (LLPS) prévoit la possibilité d'élaborer des conventions de désendettement ou d'octroyer des prêts aux particuliers surendettés. En 2020, un crédit d'engagement a été accepté par le Grand Conseil afin de permettre d'accorder ces prêts, mais à ce jour, ces derniers n'ont pas été mobilisés. Certaines conditions trop restrictives ont empêché la pleine mise en œuvre du dispositif. Afin de remédier à cette situation, des démarches ont été entreprises, telles que la redéfinition des tâches et responsabilités du CSP et de Caritas (cf. [annexe rapport 25.010, pages 24 à 26](#) et [rapport 20.012](#) pages 42-44). Le renouvellement du crédit d'engagement permettra de poursuivre le travail. Un certain nombre de conventions ont toutefois été signées entre le SFIN et des personnes surendettées.

Contentieux LAMal

L'évolution du contentieux LAMal en 2024 s'explique par un double mécanisme : le volume (augmentation du nombre de créances due à la conjoncture et le fait qu'un assureur dans le canton n'a pas lancé de procédure pendant un certain temps) et le prix (plus les primes sont élevées, plus le montant du contentieux est élevé). La conjonction de ces deux effets a nécessité la demande d'un crédit supplémentaire de 7 millions de francs. Malgré ce crédit, le budget a quand même été dépassé de 3,6 millions de francs, pour une dépense totale de 24 millions de francs.

Projet Restart

Depuis la Stratégie d'intégration professionnelle, les programmes ne sont plus orientés sur l'intégration « marché du travail », mais sur l'insertion en amont (travail sur les compétences de base et les compétences personnelles). Les programmes se sont également diversifiés (diversification des publics, des thématiques ou des activités). Le dispositif Restart, porte d'entrée unique dans le canton pour tous les jeunes gens de 15 à 25 ans en situation de décrochage ou en rupture, est victime de son succès. Il répond toutefois à un vrai besoin de la population. Il permet

une coordination des mesures à disposition entre les différents services, sous l'égide du service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO).

5.5.3. Bilan et perspectives

Les député-e-s membres de la SCOGES du DECS relèvent une tendance à la hausse du taux de chômage ainsi qu'un climat d'instabilité générale, en lien avec le contexte géopolitique mondial. Une préoccupation particulière concerne l'impact d'une éventuelle augmentation des taxes douanières sur les produits exportés vers les États-Unis, qui pourrait affecter significativement l'économie neuchâteloise et, par ricochet, l'action du département.

Concernant l'accueil des réfugié-e-s ukrainien-ne-s, un ralentissement des arrivées est constaté : environ 1'400 personnes étaient installées dans le canton à fin 2024. Il convient de souligner que les décisions prises au niveau fédéral concernant cette population, de même que l'évolution du conflit, influencent fortement le travail de plusieurs services du département.

La sous-commission salue les mesures adoptées durant les dernières années en faveur du pouvoir d'achat, lesquelles ont contribué à atténuer les effets de l'inflation et des hausses marquées des primes d'assurance-maladie sur les ménages. Néanmoins, l'augmentation continue du nombre de personnes vivants dans une situation de précarité demeure préoccupante. Nous espérons qu'une attention soutenue sera accordée à cette problématique dans les années à venir.

Enfin, la sous-commission déplore la surcharge importante récemment observée à l'office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB) ainsi qu'à l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE). Elle exprime le souhait que cette situation puisse être résolue rapidement afin de limiter les impacts sur les collaboratrices et collaborateurs de ces offices.

Les députés-membres de la SCOGES du DECS vont continuer de suivre les dossiers des différents services et fixeront des réunions si cela est nécessaire.

Les commissaires remercient la cheffe du département et tout son personnel pour la qualité du travail accompli, la bonne collaboration et les échanges tout au long de la législature.

6. AUDITION DES DÉPARTEMENTS PAR LA COMMISSION PLÉNIÈRE

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le bureau de la COGES et celui de la COFI concernant les processus d'examen des comptes et du budget afin d'évaluer leur potentiel d'amélioration. Jusqu'ici, c'est à la COFI qu'il incombait de rencontrer, tour à tour, toutes et tous les chef-fe-s de département lors d'une séance plénière à l'issue des séances des sous-commissions.

Or, à l'issue de leur réflexion, les bureaux ont estimé que, dans le cadre de l'examen des comptes et de la gestion, il était plus opportun de confier cette mission à la COGES. En effet, le Conseil d'État lie les comptes et la gestion dans son rapport et les éléments qui y figurent relèvent davantage de la haute surveillance exercée par la COGES. Il a également été déterminé que la COFI continuerait, pour sa part, à procéder à un examen des comptes sous l'angle financier.

À cet égard, la COGES déplore les délais dans lesquels elle a été contrainte de mener ses travaux. Si l'adoption du présent rapport avant la fin de la législature a nécessité certains aménagements compréhensibles, le fait qu'il s'écoule plus de cinq semaines entre la présentation du résultat des comptes par le Conseil d'État et la remise du rapport proprement dit aux commissaires interpelle la commission. La forte pression mise sur les commissions parlementaires pour mener à bien leurs travaux dans un temps extrêmement restreint est difficilement acceptable. La COGES invite le Conseil d'État à tenir compte de cet élément lors de l'élaboration de ses planifications futures.

C'est sur la base des rapports établis par les sous-commissions que la COGES a procédé à l'audition des départements lors de sa séance du 20 mai 2025. Il appartiendra à la future commission d'évaluer quelle plus-value ces entretiens peuvent apporter et de déterminer s'il faut les maintenir sous cette forme à l'avenir.

6.1. Considérations transversales à tous les départements

La qualité de la gestion est relevée par la commission, qui invite toutefois le Conseil d'État à une approche prudente, compte tenu, notamment, du contexte économique incertain et de la situation géopolitique instable.

Gestion de projets

La commission et le Conseil d'État partagent la volonté d'améliorer la gestion et le suivi des projets menés par les services de l'État. La COGES insiste sur la nécessité de pouvoir disposer d'une vision globale coordonnée de l'ensemble des projets en cours, notamment par le biais d'un outil de pilotage approprié. Elle prend note qu'un tel outil est actuellement en phase de test à l'OORG.

6.2. Département de la santé, des régions et des sports (DSRS)

Transfert du CAPPES du département de l'éducation à celui de la santé – Bilan

Ce transfert a eu lieu début avril 2024. Avec le recul, le Conseil d'État considère ce choix comme pertinent. Il permet d'inscrire l'activité du CAPPES dans un domaine plus large en lien avec les thématiques de la santé, de la prévention et de la promotion. Cela lui permet également d'avoir un lien plus direct avec différents interlocuteur-trice-s. Tant du point de vue de la santé publique que du CAPPES, le bilan tiré par le Conseil d'État est plutôt positif.

Pénurie de personnel dans le domaine de la santé

Cette question n'a pas été abordée par la sous-commission de gestion et d'évaluation de manière spécifique lors de sa dernière rencontre avec le Conseil d'État mais a toutefois fait l'objet d'un suivi attentif de sa part. Elle est tenue régulièrement informée des démarches entreprises visant à améliorer la situation.

6.3. Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)

Difficultés de recrutement et délai de carence

Dans certains cas, notamment lorsque les services rencontrent des difficultés pour le recrutement de spécialistes rares sur le marché, le Conseil d'État peut accorder des dérogations à l'application du délai de carence de trois mois.

Augmentation du nombre de successions répudiées

Le taux de successions répudiées dans le canton se monte à 19%, ce qui n'a pas manqué d'interpeller la commission. Cette tendance, qui se vérifie en Suisse romande, est moins marquée dans les cantons catholiques (VS et FR). À noter, à titre comparatif, que, dans le canton d'Uri, le taux se monte à 6-7%.

Constitution de pools de retraité-e-s pour renforcer le SPNE et la PONE

Concernant la composition de ces pools, il est précisé que les policier-ère-s ne sont pas armé-e-s et qu'une limite d'âge a été fixée à 63 ans pour l'instant.

Stands de tir

L'armée n'est pas prête à investir dans la construction d'un stand de tir souterrain pour des raisons financières. De plus, les conditions de tir à l'intérieur sont particulières et ne permettent pas tous les types d'entraînements et d'exercices. À Bôle, des mesures ont été prises afin de diminuer les nuisances sonores (horaires restreints, tirs avec silencieux, etc.), mais cela ne semble pas être suffisant aux yeux d'une frange de riverain-e-s. Il est rappelé que la place d'armes de Colombier est louée avec le stand de tir. Fermer le stand de tir reviendrait à renoncer à la place d'armes, ce qui, d'un point de vue économique, aurait un impact néfaste pour la région et le canton.

Gestion des ressources humaines

Le SRHE met à disposition des chef-fe-s de service divers outils, tels que des tableaux de bord, pour les aider dans la gestion de leur personnel. En cas de problème identifié, il peut naturellement intervenir sur demande et apporter son soutien. Néanmoins, son rôle dans ce domaine n'est pas proactif. Il se limite à proposer un accompagnement ponctuel ainsi que des formations destinées aux cadres, afin de leur permettre de se servir de ces outils.

6.4. Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)

La gestion financière du département n'a pas suscité de questions supplémentaires de la part des commissaires.

6.5. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

Révision des PAL

La révision des PAL et ses conséquences financières sur les communes en matière d'études à réaliser ont fait l'objet d'une discussion nourrie. Le mécontentement exprimé par certaines communes s'explique, selon le département, par le fait qu'elles n'ont pas pris toute la mesure des implications liées à la bonne mise en œuvre de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et des lois cantonales actuelles, notamment en matière de protection de la nature, et ce malgré la publication du guide de révision des PAL en 2018 déjà. Ce guide avait, par ailleurs, fait l'objet d'une consultation en amont de la CDC « Aménagement du territoire ». À noter qu'un échange entre cette dernière, le DDTE et le nouveau conservateur de la protection de la nature a été organisé au printemps 2025 pour régler les questions que certaines communes se posaient encore.

De plus, il convient de relever que des subventions complémentaires sont accordées aux communes pour leur permettre d'atteindre le minimum de ce que la loi cantonale exige en matière de protection de la nature.

Concernant le coût par habitant à la charge de certaines communes et le chiffre de 250 à 500 francs avancé par un commissaire, le département ne peut pas se positionner sur des chiffres qui n'ont pas été annoncés et évalués en amont. Les subventions ont toutefois été calculées pour prendre en compte la réalité des petites communes. Par ailleurs, il faut mettre en parallèle la valeur ajoutée foncière provoquée par la mise en œuvre de la LAT, soit quelque 230 millions de francs pour tout le canton. Ces éléments ont été communiqués dans le cadre des rapports sur l'aménagement du territoire 2018 et 2024. Pour rappel, le fonds d'aménagement du territoire permettra de soutenir les communes afin que leur potentiel redimensionnement ne leur coûte rien. Cette révision est un projet d'ampleur qui a un coût mais qui, à terme, apportera de la valeur ajoutée, ce qui ne doit pas être sous-estimé par les communes elles-mêmes.

Dans le cadre du budget 2026, l'État sollicitera un EPT supplémentaire afin d'assurer au mieux la continuité du traitement des dossiers de demande de permis de construire durant la phase transitoire entre les anciens et les nouveaux PAL. Il ne s'agit toutefois pas, pour le canton, de se substituer aux communes. Il n'en a, par ailleurs, pas la compétence.

Moyens engagés pour conduire tous les projets inscrits dans la RPT 2025-2028

La volonté du Conseil d'État de renforcer ses effectifs afin de mener à bien le dossier des PAL est saluée. Un commissaire s'interroge toutefois sur les moyens que le Conseil d'État entend engager pour conduire les autres projets. Il est répondu que les conventions-programmes 2021-2025 « Forêts », « Protection de la nature » et « Paysages dignes de protection » ont bien été déployées. La négociation des conventions-programmes 2025-2028 a permis au canton de conserver les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

Projets éoliens et parcs photovoltaïques

Le département explique que les projets « Montagne de Buttes » et « Éole-de-Ruz » sont en procédure à différents niveaux judiciaires. Le projet « Mont de Boveresse » est en phase d'élaboration, alors que celui de « Crêt-Meuron » est en phase d'adaptation. Concernant les parcs photovoltaïques, le Conseil d'État envisage leur implantation sur des bâtiments ou des infrastructures routières/ferroviaires. L'installation de panneaux photovoltaïques est en principe interdite sur terrain agricole. Le Parlement fédéral promeut toutefois les grands parcs photovoltaïques en zones alpines (plus de 1'500 mètres d'altitude) par le biais de « Solar Express ». Le Conseil d'État n'entend pas soutenir les projets de champs photovoltaïques sur les terres en zone agricole et sur les crêtes mais, s'agissant d'une loi fédérale, il est toutefois tenu de les accompagner au niveau procédural. Il appartiendra aux communes d'arbitrer cette question. Un projet de ce type est envisagé au Valanvron, sur la commune de La Chaux-de-Fonds. Cette dernière devra prendre position.

Programme RENO-NE

Le programme RENO-NE qui a été présenté dans le cadre du 5^e Forum du logement a suscité l'intérêt d'un commissaire, qui s'interroge quant à son financement et à la manière dont il peut être intégré au Plan climat 2. Le département indique que le projet est né d'une collaboration entre le service de l'énergie et de l'environnement et l'office du logement, il y a environ une année et demie (après le Plan climat 1). Son élaboration a donc eu lieu en marge du Plan climat 1 et son financement se poursuivra dans le cadre du Plan climat 2.

6.6. Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)

Domaine de l'asile – Statut S

À la question de savoir s'il est envisagé de prolonger la validité des permis S ou de les transformer, le département répond que cette décision est de compétence fédérale. Les discussions sont ouvertes et très actives entre la Confédération et les cantons. La possibilité de transformer les permis S de personnes au bénéfice d'un emploi a été évoquée mais, pour l'instant, aucune décision n'a été prise à ce sujet. À noter que le statut S est prolongé jusqu'en mars 2026. Cela concerne 1'300 personnes dans le canton.

Domaine de l'asile – Capacité d'accueil des centres

En réponse à une question portant sur la capacité du pays et du canton à gérer un éventuel afflux de réfugié-e-s en lien avec le conflit au Proche-Orient, le département explique que le SEM n'annonce pas d'augmentation significative d'arrivées en provenance de ces régions. Les centres de Tête-de-Ran, Couvet et Perreux disposent encore d'un certain nombre de places, mais le recours à un abri de protection civile demeure une option envisageable en cas de nécessité.

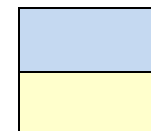
Bourses d'études

Dans la mesure où plus d'un million de francs destiné au versement de bourses d'études n'a pas été distribué et où plusieurs demandes ont été refusées, le département est interpellé sur la pertinence d'assouplir les critères d'octroi actuellement en vigueur. Il indique que ces derniers ont été réajustés et qu'ils seront appliqués dès la rentrée du mois d'août. Il s'agit d'une des mesures annoncées dans le cadre du rapport « Redéfinition des prestations sociales ». Les nouvelles normes ne sont pas encore publiées sur le site du SASO, mais les décisions ont été entérinées par le Conseil d'État.

7. ÉTAT DES LIEUX DES OBJETS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Objets soumis à l'ancien droit (OGC du 30 octobre 2012, art. 375, OGC du 22 mars 1993, art. 70)

Objets soumis au nouveau droit (OGC du 30 octobre 2012, motions art. 233, 234 et 375, postulats art. 242, 243 et 375)



7.1. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2024

DSRS

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>07.122</u>	Postulat	Pour une évaluation régulière de la complémentarité cantonale dans la perspective d'un équilibre dynamique	Groupe socialiste	06.11.2007	06.11.2008	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport ad hoc (cf 15.121). Prévu : début prochaine législature.	Proposition validée Précision : 2 ^e semestre 2025
<u>08.121</u>	Postulat	Une médiation dans le domaine de la santé	Groupe socialiste	30.01.2008	30.01.2009	Proposition de classement dans un rapport spécifique (POLSAN). Prévu : 1 ^{er} trimestre 2025.	Proposition validée
<u>12.159</u>	Motion	Pour le maintien de la convention collective de travail CCT santé 21 à l'Hôpital de la Providence	Groupe de citoyens	05.12.2012	05.12.2014	Proposition de classement dans le rapport 24.053 Planification hospitalière.	Proposition validée
<u>14.121</u>	Motion	CCT santé 21: pour la transparence, enfin ! (Motion acceptée le 25.06.14. Classement de la motion refusé le 27.03.17)	Groupe libéral-radical	27.03.2017	27.03.2019	Proposition de classement dans un rapport ad hoc (cf 24.177). Prévu : planification à définir.	Proposition validée Précision : la planification dépendra de l'échéance des négociations relatives à la CCT Santé 21
<u>15.121</u>	Postulat	Répartition des investissements publics dans notre canton? Quelle réalité?	Théo Bregnard	27.05.2015	27.05.2016	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport ad hoc (cf 07.122). Prévu : début prochaine législature.	Proposition validée Précision : 2 ^e semestre 2025
<u>16.182</u>	Recommandation	Régimes de financement des EMS et des soins à domicile	Commission Santé	29.03.2017	29.09.2017	Proposition de classement dans un rapport spécifique (POLSAN). Prévu : 1 ^{er} trimestre 2025.	Proposition validée

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>19.139</u>	Postulat	Un espace, un canton, une promotion cantonale de la médiation urbaine et de l'animation de quartier (Postulat accepté le 26.06.2019. Classement du postulat refusé le 06.12.2023)	Groupe socialiste	06.12.2023	06.12.2024	Proposition de classement dans un rapport ad hoc. Prévu : planification à définir.	Proposition validée
<u>19.174</u>	Recom-mandation	Naturopathes neuchâtelois-e-s laissé-e-s de côté, aux dépens des patient-e-s ?	Zoé Bachmann	04.12.2019	04.06.2020	Proposition de classement dans un rapport spécifique (POLSAN). Prévu : 1 ^{er} trimestre 2025.	Proposition validée
<u>20.136</u>	Recom-mandation	Quelle reconnaissance pour le personnel des institutions de soins engagé dans la lutte contre le Covid-19 ?	Groupe PopVertsSol	27.05.2020	27.11.2020	Proposition de traitement dans le rapport de mise en œuvre des soins infirmiers. Prévu : 1 ^{er} trimestre 2025.	Proposition validée Précision : 1 ^{er} semestre 2026
<u>20.143</u>	Recom-mandation	Mesures visant à promouvoir les métiers de la santé et à favoriser la reconversion professionnelle dans ces métiers	Groupe libéral-radical	24.06.2020	24.12.2020	Proposition de traitement dans le rapport de mise en œuvre des soins infirmiers. Prévu : 1 ^{er} trimestre 2025.	Proposition validée
<u>20.207</u>	Motion	Rétablir les droits politiques cantonaux et communaux es personnes sous curatelle de portée générale et sou mandat pour cause d'inaptitude	Groupe socialiste	31.03.2021	31.03.2023	Proposition de classement dans un rapport ad hoc. Prévu : 2 ^{ème} semestre 2025.	Proposition validée
<u>21.143</u>	Postulat	État des lieux sur l'accès aux soins dentaires de base	Commission Santé	03.05.2022	03.05.2023	Proposition de classement dans un rapport ad hoc (cf 21.178). Prévu : planification à définir.	Proposition validée Précision : 2026
<u>21.150</u>	Postulat	Pour une économie des coûts des transports primaires et secondaires des patients	Martine Docourt-Ducommun (initial. Ph. Haeberli)	28.09.2021	28.09.2022	Proposition de classement dans un rapport spécifique (POLSAN). Prévu : 1 ^{er} trimestre 2025.	Proposition validée
<u>21.178</u>	Postulat	Prophylaxie bucco-dentaire dans le canton	Groupe libéral-radical	03.05.2022	03.05.2023	Proposition de classement dans un rapport ad hoc (cf 21.143). Prévu : planification à définir.	Proposition validée Précision : 2026
<u>22.138</u>	Postulat	Réforme SPEJ – Nouvelles interrogation set adaptations	Commission Réforme SPEJ	29.03.2022	29.03.2023	Proposition de classement dans un rapport ad hoc. Prévu : 2 ^e trimestre 2025.	Proposition validée
<u>22.170</u>	Postulat	Quelle politique en matière de santé sexuelle dans le canton de Neuchâtel ?	Groupes VertPOP et socialiste	27.09.2022	27.09.2023	Proposition de classement dans un rapport spécifique (POLSAN). Prévu : 1 ^{er} trimestre 2025.	Proposition validée

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>22.230</u>	Postulat	Pour une allocation pour les proches aidant-e-s	Groupe socialiste	29.03.2023	29.03.2024	Proposition de classement dans un rapport ad hoc. Prévu : planification à définir.	Proposition validée Précision : la clarification de l'attribution du postulat entre le DECS et le DSRS est en cours, mais ne devrait toutefois pas être source d'un report conséquent du traitement. Le délai sera fixé dès que l'attribution sera clarifiée.
<u>22.232</u>	Postulat	Améliorer l'accès aux institutions de santé neuchâteloises pour les étudiant-e-s et diplômé-e-s en soins infirmiers ES et promouvoir les formations ES-HES dans le domaine de la santé	Groupe socialiste	02.05.2023	02.05.2024	Proposition de traitement dans le rapport de mise en œuvre des soins infirmiers. Prévu : 1 ^{er} trimestre 2025.	Proposition validée
<u>24.170</u>	Recommandation	Pour une campagne cantonale d'information, de promotion de la santé et de prévention auprès de la population neuchâteloise sur les risques liés à l'usage des outils numériques	Groupe VertPOP	25.06.2024	25.12.2024	Proposition de classement dans un rapport ad hoc. Prévu : planification à définir.	Proposition validée Précision : 2025

7.2. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2024

DESC

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>21.202</u>	Motion	Création d'une plateforme sécurisée pour les lanceurs d'alerte	Commission des finances	08.12.2021	08.12.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport ad hoc. Prévu : 1 ^{er} semestre 2025.	Proposition validée
<u>23.186</u>	Postulat	La médiation administrative	Commission législative	23.05.2023	23.05.2024	Proposition de classement prévue dans le cadre du rapport 24.048 sur la procédure administrative, adopté par le CE le 2 décembre. <i>Postulat classé par le rapport 24.048, Procédure administrative, le 18 mars 2025.</i>	Proposition validée
<u>23.220</u>	Recommandation	Système de contrôle	Commission des affaires extérieures	05.09.2023	05.03.2024	Règlement d'application à bout touchant, réponse après adoption par le CE. Rapport 25.008 Marchés publics, 1 ^{er} trimestre 2025. Adopté par le CE le 17 février 2025. <i>Recommandation classée par le rapport 25.008, Marchés publics, le 17 février 2025.</i>	Proposition validée
<u>23.221</u>	Postulat	Prendre en compte le développement durable pour l'adjudication des marchés publics	Commission des affaires extérieures	05.09.2023	05.09.2024	Traitement dans le cadre d'un rapport ad hoc, après analyse des solutions développées dans d'autres cantons. Travaux d'analyse plus longs que prévu. Proposition de classement prévue en 2025.	Proposition validée

7.3. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2024

DFFD

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>17.111</u>	Motion	Introduire des droits d'enregistrement sur le modèle genevois	Groupe socialiste	24.01.2018	24.01.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport ad hoc. Prévu : mai 2025 (adoption par le CE).	Proposition validée
<u>18.164</u>	Postulat	Pour une attribution plus égalitaire des mesures d'aide ordinaire à l'école obligatoire (Postulat accepté le 26.06.2018. Classement du postulat refusé le 30.03.2022)	Commission École obligatoire	30.03.2022	30.03.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport en réponse à la motion 24.141. Prévu : novembre 2026 (adoption par le CE).	Proposition validée
<u>19.125</u>	Motion	Part communale de l'impôt sur les personnes morales (IPM) : vers une clé de répartition du fonds de redistribution basée sur des critères objectifs	Commission Péréquation financière	27.03.2019	27.03.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport ad hoc. Prévu : mai 2025 (adoption par le CE).	Proposition validée
<u>19.126</u>	Motion	Réforme de la fiscalité : quelles perspectives si les compensations financières ne sont pas atteintes par les communes ?	Commission Fiscalité	27.03.2019	27.03.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport ad hoc. Prévu : mai 2025 (adoption par le CE).	Proposition validée Précision : classement dans le cadre du rapport IPM (avec la motion 19.125)
<u>19.145</u>	Motion	Agissez pour des investissements durables et transparents !	Groupe de citoyens	26.06.2019	26.06.2021	La mesure R26 du Plan climat 1 (diagnostic) est planifiée et portée par le DDTE (en coordination avec le DFFD et le DSRS). Les actions ainsi identifiées pour répondre à la motion populaire feront l'objet d'une mesure proposée dans le Plan climat 2 et portée par le département en charge des finances.	Proposition validée
<u>19.185</u>	Postulat	Bilan de la rénovation du cycle 3	Commission Éducation	05.11.2019	05.11.2020	En mains de la COGES.	Prévu : fin 2025, dans le cadre de l'EPP
<u>20.144</u>	Postulat	Pour que l'équipement numérique soit considéré comme un moyen d'enseignement à part entière, selon l'article 45, lettres d et h, de la loi sur l'organisation scolaire (LOS)	Daniel Ziegler	23.06.2020	23.06.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport en réponse à la motion 24.141. Prévu : novembre 2026 (adoption par le CE).	Proposition validée

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>21.166</u>	Postulat	La formation continue des adultes, une nécessité !	Commission Éducation	30.06.2021	30.06.2022	Classement proposé dans le rapport 24.036. Adopté par le CE le 11 septembre 2024. <i>Postulat classé par le rapport 24.036, Stratégie en matière de formation continue des adultes, le 18 février 2025.</i>	Proposition validée
<u>21.204</u>	Motion	Pour une école neuchâteloise durable	Groupe socialiste	26.01.2022	26.01.2024	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport ad hoc. Prévu : juin 2025 (adoption par le CE).	Proposition validée
<u>22.108</u>	Postulat	Développement de l'éducation physique et sportive à l'école	Patrick Erard	22.02.2022	22.02.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport ad hoc. Prévu : 1 ^{er} semestre 2025 (adoption par le CE).	Proposition validée
<u>22.161</u>	Postulat	Pour une répartition équilibrée du financement des conséquences de la crise ukrainienne entre les communes	Groupe VertPOP	03.05.2022	03.05.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport en réponse à la motion 24.141. Prévu : novembre 2026 (adoption par le CE).	Proposition validée
<u>22.187</u>	Postulat	Pour une attribution plus adéquate des mesures d'aide ordinaire	Groupes VertPOP et UDC	02.11.2022	02.11.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport en réponse à la mo 24.141. Prévu : novembre 2026 (adoption par le CE).	Proposition validée
<u>22.238</u>	Postulat	Gouvernance de la BCN	Julien Gressot	07.12.2022	07.12.2023	Classement proposé dans le rapport 24.050.	Proposition validée
<u>23.168</u>	Postulat	Renforcer la protection des mineurs en exigeant l'extrait spécial du casier judiciaire	Groupe UDC	23.05.2023	23.05.2024	Classement proposé dans le rapport 24.042.	Proposition validée
<u>23.212</u>	Postulat	Répartition des recettes issues de l'impôt des personnes morales : vers une réduction des inégalités	Commission Fiscalité	28.06.2023	28.06.2024	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport ad hoc. Prévu : mai 2025 (adoption par le CE).	Proposition validée
<u>23.223</u>	Postulat	Bilan de la création du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)	Commission Éducation	26.09.2023	26.09.2024	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport ad hoc. Prévu : août 2026 (adoption par le CE).	Proposition validée

7.4. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2024

DDTE

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>07.139</u>	Postulat	De la taxe auto à une taxe mobilité	Député-e-s Vert-e-s	26.06.2007	26.06.2008	Proposition de classement commission TP gratuits, via contre-projet. En traitement en commission.	Proposition validée
<u>10.157</u>	Motion	Un abonnement Onde verte pour les élèves des écoles (Motion acceptée le 31.08.11. Classement de la motion refusé le 23.03.13, puis le 17.02.15)	Patrick Herrmann	17.02.2015	17.02.2017	Proposition de classement commission TP gratuits, via contre-projet. En traitement en commission.	Proposition validée
<u>17.101</u>	Postulat	Récupération et recyclage des plastiques ménagers (Postulat accepté le 06.11.2018. Classement du postulat refusé le 03.05.2022)	Groupes PopVertsSol et socialiste	03.05.2022	03.05.2023	Rapport ad hoc gestion des déchets 1 ^{er} semestre 2025.	Proposition validée
<u>18.108</u>	Postulat	Onde Verte, ligne rouge	Johanna Lott Fischer (initialement déposé par Céline Vara)	25.04.2018	25.04.2019	Proposition de classement commission TP gratuits, via contre-projet. En traitement en commission.	Proposition validée
<u>18.201</u>	Postulat	Le Doubs, une inconnue en danger	Groupe socialiste	23.01.2019	23.01.2020	Rapport ad hoc 1 ^{er} semestre 2025. Études géologiques toujours en cours.	Proposition validée Précision : rapport attendu pour le 2 ^e semestre 2025
<u>19.112</u>	Postulat	Matériaux de construction : recycler, c'est bien, réutiliser, c'est mieux (Postulat accepté le 03.09.2019. Classement du postulat refusé le 03.05.2022)	Veronika Pantillon	03.05.2022	03.05.2023	Proposition de classement prévu dans la révision de la LEM pour 2 ^e semestre 2025.	Proposition validée
<u>19.120</u>	Postulat	Vers une législation plus simple, plus efficace et plus moderne en matière de droit des constructions	Commission Loi cantonale sur l'aménagement du territoire	26.03.2019	26.03.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre d'un rapport ad hoc après mise en œuvre de la LAT.	Proposition validée Précision : rapport prévu pour 2027
<u>19.163</u>	Postulat	Pour un développement durable des transports publics	Membres du parti Les Verts	04.12.2019	04.12.2020	Rapport ad hoc 1 ^{er} semestre 2025.	Proposition validée
<u>19.199</u>	Postulat	Lièvre : cette espèce menacée et toujours chassée à Neuchâtel !	Clarence Chollet	19.02.2020	19.02.2021	En traitement en commission.	Proposition validée
<u>20.155</u>	Postulat	Optimiser l'effort de l'État entre déductions fiscales et subsides dans le domaine de l'énergie	Diego Fischer	02.12.2020	02.12.2021	Rapport ad hoc 2 ^e semestre 2025.	Proposition validée

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>20.159</u>	Motion	Agissez pour une alimentation durable et saine !	un groupe de citoyens	23.02.2021	23.02.2023	Traitement CoPil alimentation durable. Rapport ad hoc 1 ^{er} semestre 2025.	Proposition validée
<u>20.200</u>	Motion	La biodiversité des estivages menacée !	Groupe PopVertsSol	24.02.2021	24.02.2023	Rapport ad hoc 1 ^{er} semestre 2025.	Proposition validée Précision : rapport attendu pour le 2 ^e semestre 2025
<u>21.119</u>	Recommandation	VTT au Creux-du-Van : pitié pour la flore !	Doris Angst	23.02.2021	23.08.2021	Rapport 23.016 (classé).	Proposition validée
<u>21.120</u>	Recommandation	Creux-du-Van : un public informé et sensibilisé est un public respectueux	Doris Angst	23.02.2021	23.08.2021	Rapport 23.016 (classé).	Proposition validée
<u>21.131</u>	Motion	Pour un réseau de transports publics sans lacune	Clarence Chollet	01.09.2021	01.09.2023	Travaux en cours, rapport ad hoc 2 ^e semestre 2025.	Proposition validée
<u>21.148</u>	Recommandation	Initiative communale demandant une modification du système de zones et de tarification des transports publics Onde Verte du canton de Neuchâtel	Commune de Cressier	31.03.2021	30.09.2021	Proposition de classement commission TP gratuits, via contre-projet. En traitement en commission.	Proposition validée
<u>21.149</u>	Motion	Pour une vraie surveillance de la pollution des sols en milieu urbain	Groupe socialiste	01.09.2021	01.09.2023	Rapport ad hoc 2 ^e semestre 2025.	Proposition validée Précision : rapport attendu pour le 2 ^e semestre 2026
<u>21.167</u>	Postulat	Pour le retour des dimanches sans voiture	Groupe socialiste	03.11.2021	03.11.2022	Rapport ad hoc 1 ^{er} semestre 2025.	Proposition validée
<u>22.110</u>	Postulat	Développement d'un plan d'action cantonal pour lutter contre la pollution lumineuse	Céline Barrelet	30.03.2022	30.03.2023	Rapport ad hoc, 1 ^{er} semestre 2025 compris dans conventions-programmes nature.	Proposition validée Précision : sera compris dans conventions-programmes nature, pas dans un rapport ad hoc (correction apportée par le CE)
<u>22.129</u>	Motion	Pour une surveillance efficace et une information transparente à propos du réseau de téléphonie mobile	Groupe VertPOP	04.05.2022	04.05.2024	Rapport ad hoc 2 ^e semestre 2025.	Proposition validée
<u>22.143</u>	Recommandation	Le Pôle de développement économique de La Tène, fausse bonne idée ?	Groupe UDC	27.09.2022	27.03.2023	Après décision du TF et avant sanction du CE, en principe 1 ^{er} semestre 2025.	Proposition validée Précision : rapport au Conseil général en principe au 1 ^{er} semestre 2025 (cela dépendra de la décision du Tribunal fédéral)

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>22.147</u>	Recommandation	Panneaux solaires – Passons la vitesse supérieure	Députés interpartis	27.09.2022	27.03.2023	Rapport ad hoc, 25.003 Exploitation du potentiel photovoltaïque, 1 ^{er} trimestre 2025. Adopté par le CE le 5 février 2025. <i>Recommandation classée par le rapport 25.003, Exploitation du potentiel photovoltaïque, le 5 février 2025.</i>	Proposition validée
<u>22.149</u>	Motion	Donnons-nous les moyens de nos ambitions en matière de transition énergétique et climatique	Groupe VertPOP	27.09.2022	27.09.2024	Plan climat 2.	Proposition validée
<u>22.153</u>	Postulat	Opportunité et mise en œuvre d'une taxe sur le littering perçue auprès des commerces	Commission Déchets urbains et sites pollués	03.05.2022	03.05.2023	Rapport ad hoc gestion des déchets 1 ^{er} semestre 2025.	Proposition validée
<u>22.157</u>	Postulat	Pour une meilleure gestion des déchets encombrants	Groupe VertPOP	03.05.2022	03.05.2023	Rapport ad hoc gestion des déchets 1 ^{er} semestre 2025.	Proposition validée
<u>22.159</u>	Postulat	Pour une meilleure prise en compte de la mobilité douce sur l'axe Fontaines-Chézard	Groupe VertPOP	02.05.2023	02.05.2024	Rapport ad hoc 1 ^{er} semestre 2025.	Proposition validée
<u>22.164</u>	Recommandation	Recyclage des briques à boisson : c'est le moment d'agir !	Groupes socialiste et VertPOP	27.09.2022	27.03.2023	Rapport ad hoc gestion des déchets 1 ^{er} semestre 2025.	Proposition validée
<u>22.182</u>	Recommandation	Politique de mobilité cycliste, un changement de braquet urgent, s'il vous plaît !	Marc Fatton	02.11.2022	02.05.2023	Rapport 23.017 (classé).	Proposition validée
<u>22.229</u>	Recommandation	Pour que les communes soient mieux informées sur la pratique administrative à appliquer quant aux demandes de pose de panneaux photovoltaïques	Groupes libéral-radical et VertPOP	21.02.2023	21.08.2023	Rapport ad hoc, 25.003 Exploitation du potentiel photovoltaïque, 1 ^{er} trimestre 2025. Adopté par le CE le 5 février 2025. <i>Recommandation classée par le rapport 25.003, Exploitation du potentiel photovoltaïque, le 5 février 2025.</i>	Proposition validée
<u>23.101</u>	Postulat	Pour une mobilité transfrontalière en transports publics efficiente	Marc Fatton	02.05.2023	02.05.2024	Rapport ad hoc 2 ^e semestre 2025. Travaux en cours dans le cadre du CoPil Ligne des horlogers.	Proposition validée
<u>23.115</u>	Recommandation	Généralisation du 30 km/h pendant la nuit : une solution efficace et peu coûteuse	Groupe VertPOP	03.05.2023	03.11.2023	Rapport 24.009 (classé).	Proposition validée
<u>23.120</u>	Postulat	Vision et projet(s) neuchâtelois concret(s) pour la capture du carbone !	Groupe VertLibéral - Le Centre	03.05.2023	03.05.2024	Plan climat 2.	Proposition validée

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>23.171</u>	Recommandation	Pour un chapitre « Conséquences économiques, sociales et environnementales ainsi que pour les générations futures » à la hauteur des enjeux contemporains	Groupe VertPOP	26.09.2023	26.03.2024	Classement dans le rapport stratégie développement durable.	Proposition validée
<u>23.173</u>	Postulat	Gardons-nous de subventionner la destruction de la biodiversité !	Diane Skartsounis	06.09.2023	06.09.2024	Retour du Conseil fédéral attendu en 2026 quant à la méthodologie. Rapport en 2026.	Proposition validée Précision : par le biais d'un rapport ad hoc
<u>23.180</u>	Postulat	La biodiversité a aussi besoin de calme !	Emile Blant	26.09.2023	26.09.2024	Traité dans le cadre du projet d'infrastructure écologique. Rapport en 2026.	Proposition validée
<u>23.192</u>	Postulat	Pour une gestion intégrée des eaux des Trois-Lacs (lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat)	Groupe VertPOP	27.09.2023	27.09.2024	Traitement par le biais de la mesure A5 du Plan climat. Rapport dans le cadre du Plan Climat 2.	Proposition validée
<u>23.199</u>	Postulat	Combien coûte et coûtera à la collectivité publique la dernière raffinerie de Suisse ?	Groupe VertPOP	01.11.2023	01.11.2024	En discussion commission Climat & énergie.	Proposition refusée Précision : rapport ad hoc demandé pour le 2 ^e semestre 2025
<u>23.201</u>	Postulat	Établissements publics - Présence de la personne responsable	Caroline Juillerat	27.09.2023	27.09.2024	Classement prévu dans le rapport 24.030, Optimisation des lois sur la police du commerce. Adopté par le CE le 8 juillet 2024. <i>Postulat classé par le rapport 24.030, Optimisation des lois sur la police du commerce, le 18 mars 2025.</i>	Proposition validée
<u>23.251</u>	Recommandation	Reconnectons le Val-de-Ruz ouest au réseau ferroviaire : la halte de Montmollin-Montezillon doit rouvrir !	Députés interpartis	26.06.2024	26.12.2024	Rapport au 2 ^e semestre 2025.	Proposition validée

7.5. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2024

DECS

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>08.174</u>	Postulat	Introduction d'un système de prestations complémentaires pour les familles à faible revenu en plus des allocations familiales (Postulat accepté le 3.09.08. Classement du postulat refusé le 28.05.19)	Doris Angst	28.05.2019	28.05.2020	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport 24.057 Redéfinition des prestations sociales – 3 ^e volet. Adopté par le CE le 18 décembre 2024. <i>Postulat classé par le rapport 24.057, Redéfinition des prestations sociales – 3^e volet, le 18 mars 2025.</i>	Proposition validée
<u>11.158</u>	Motion	Prestations complémentaires pour les familles (Motion acceptée le 22.02.12. Classement de la motion refusé le 28.05.19)	Groupe socialiste	28.05.2019	28.05.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport 24.057 Redéfinition des prestations sociales – 3 ^e volet. Adopté par le CE le 18 décembre 2024. <i>Motion classée par le rapport 24.057, Redéfinition des prestations sociales – 3^e volet, le 18 mars 2025.</i>	Proposition validée
<u>19.130</u>	Motion	Pour une véritable planification de l'offre en institutions sociales pour adultes (Motion acceptée le 07.05.2019. Classement de la motion refusé le 02.11.2021)	Motion interpartis	02.11.2021	02.11.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport 25.002, Planification de l'offre des prestations sociales pour adultes, sur la planification de l'offre de prestations pour personnes vivant avec un handicap Adopté par le CE le 20 janvier 2025.	Proposition validée
<u>19.151</u>	Motion	Classification des fonctions et égalité salariale	Députés du parti ouvrier et populaire (POP)	03.09.2019	03.09.2021	Classement dans un rapport spécifique en réponse à la motion. Les travaux sont en cours entre OPFE, STAT et SRHE pour consolider l'analyse. Adoption par le CE prévue au 2 ^e trimestre 2025.	Proposition validée
<u>20.107</u>	Motion	Pour soulager les familles vivant avec un adulte présentant un handicap mental à domicile et leur permettre de continuer à assumer leur prise en charge (Motion acceptée le 02.09.2020. Classement de la motion refusé le 02.11.2021)	Groupe socialiste	02.11.2021	02.11.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport 25.002, Planification de l'offre des prestations sociales pour adultes, sur la planification de l'offre de prestations pour personnes vivant avec un handicap Adopté par le CE le 20 janvier 2025.	Proposition validée
<u>20.153</u>	Postulat	Pour une assurance générale de revenu (AGR) dans le canton de Neuchâtel	Groupe socialiste	02.12.2020	02.12.2021	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport 24.057 Redéfinition des prestations sociales – 3 ^e volet. Adopté par le CE le 18 décembre 2024. <i>Postulat classé par le rapport 24.057, Redéfinition des prestations sociales – 3^e volet, le 18 mars 2025.</i>	Proposition validée

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>21.109</u>	Motion	La publicité sexiste n'a pas sa place dans notre canton !	Groupes socialiste et VertPOP	01.09.2021	01.09.2023	Après une analyse juridique poussée, l'ancrage légal le plus judicieux pour répondre à cette motion est la loi sur la politique familiale et l'égalité entre hommes et femmes (RSN 152.111). Or, des réflexions sont en cours au DECS pour réviser cette loi qui date du siècle passé et dont le périmètre (très interne à l'État) ne correspond plus suffisamment aux enjeux actuels et futurs. Plutôt que d'élaborer un rapport spécifique pour proposer une révision partielle de cette loi, le DECS propose d'intégrer les travaux liés à cette motion dans une réflexion plus large sur le domaine de la politique familiale et de l'égalité qui interviendra au début de la prochaine législature. Prévu : courant 2026.	Proposition validée
<u>21.125</u>	Motion	Pour l'égalité salariale dans les entreprises et autres entités mandatées ou subventionnées par le canton de Neuchâtel	Groupe socialiste	01.09.2021	01.09.2023	Suite à la modification de la loi sur les marchés publics et des recours encore pendants au TF, notamment sur des articles qui concernent l'égalité salariale, la réponse à la motion sera élaborée, une fois la position du TF connue. Adoption visée par le CE : au plus tôt au 2 ^e trimestre 2025.	Proposition validée
<u>21.127</u>	Motion	Pour une prévention efficace face aux petits crédits	Groupe socialiste	01.09.2021	01.09.2023	Proposition de classement dans le rapport de lutte contre le surendettement. Adoption CE prévue en février 2025.	Proposition validée
<u>21.130</u>	Motion	Remboursement des prestations d'aide matérielle	Commission Prestations sociales	01.09.2021	01.09.2023	Proposition de classement dans le rapport 24.055, Programme INOV, de compétence DFFD. Adopté par le CE le 18 décembre 2024.	Proposition validée
<u>21.145</u>	Postulat	Deuxième marché du travail : intégration sociale et professionnelle pour toutes et tous	Groupe socialiste	30.03.2021	30.03.2022	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport 24.057 Redéfinition des prestations sociales – 3 ^e volet. Adopté par le CE le 18 décembre 2024. <i>Postulat classé par le rapport 24.057, Redéfinition des prestations sociales – 3^e volet, le 18 mars 2025.</i>	Proposition validée

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
<u>22.225</u>	Postulat	La précarité estudiantine à l'heure de l'inflation	Émile Blant	28.09.2022	28.09.2023	Proposition de classement prévu dans le cadre du rapport 24.057 Redéfinition des prestations sociales – 3 ^e volet. Adopté par le CE le 18 décembre 2024. <i>Postulat classé par le rapport 24.057, Redéfinition des prestations sociales – 3^e volet, le 18 mars 2025.</i>	Proposition validée

7.6. TABLEAU DES OBJETS DONT LE DÉLAI DE RÉPONSE EST ÉCHU AU 31 DÉCEMBRE 2024

PRÉSIDENTE

N°	Objets	Titres	Auteurs	Acceptation par le GC	Délais échus	Propositions du Conseil d'État	Propositions de la COGES
--	NÉANT	--	--	--	--	--	--

Remarque de la commission concernant les objets échus qui relèvent du DDTE

La commission est consciente que le DDTE est le département auquel il incombe le plus grand nombre d'objets à traiter. Elle est cependant préoccupée par l'accumulation des objets échus au fil des ans. Elle invite le département à les traiter plus rapidement, les délais actuels n'étant pas satisfaisants à ses yeux.

8. CONCLUSION

La commission de gestion a adopté le présent rapport, à l'unanimité, par voie électronique, en date du 26 mai 2025.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 26 mai 2025

Au nom de la commission de gestion :

La présidente,
C. CHOLLET

Le rapporteur,
C. MERMET

TABLE DES MATIÈRES

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES	2
2. RAPPORT DU BUREAU	4
3. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS DE GESTION SUR LEURS ACTIVITÉS DURANT L'ANNÉE 2024.....	4
3.1.Département de la santé, des régions et des sports (DSRS).....	4
3.2.Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)	9
3.3.Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)	10
3.4.Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE).....	11
3.5.Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)	12
4. PRÉSENTATION DES COMPTES 2024 PAR LE CONSEIL D'ÉTAT	13
5. EXAMEN DES COMPTES ET DE LA GESTION PAR LES SOUS-COMMISSIONS DE GESTION ET DES FINANCES	13
5.1.Département de la santé, des régions et des sports (DSRS).....	14
5.2.Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)	21
5.3.Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)	26
5.4.Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE).....	30
5.5.Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)	36
6. AUDITION DES DÉPARTEMENTS PAR LA COMMISSION PLÉNIÈRE	42
6.1. Considérations transversales à tous les départements	42
6.2. Département de la santé, des régions et des sports (DSRS)	43
6.3. Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC).....	43
6.4.Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)	43
6.5. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE).....	44
6.6. Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)	45
7. ÉTAT DES LIEUX DES OBJETS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2024.....	46
7.1.Département de la santé, des régions et des sports (DSRS).....	46
7.2.Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)	49
7.3.Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)	50
7.4.Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE).....	52
7.5.Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)	56
7.6.Présidence.....	58
8. CONCLUSION	59